

2018

S  
E  
T  
C  
A

# LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT POUR L'ÉGALITÉ!

4<sup>e</sup> Journées du réseau  
territoires franciliens  
pour l'égalité

**ACTES DU COLLOQUE  
DU 2 OCTOBRE 2018**



île de France



## LES INTERVENANTES ET LES INTERVENANTS 04

MOT DE BIENVENUE 06

### MOUVEMENT #METOO, ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES GRANDE CAUSE NATIONALE: QUELLE PLACE ET QUELLES ACTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUJOURD'HUI ? 08

Participation des femmes à la vie locale :  
femmes élues dans les communes et intercommunalités 18

Clôture de la matinée 20

### DES POLITIQUES LOCALES INNOVANTES POUR FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES

#### ATELIER N°1 : « LUTTER CONTRE LES MARIAGES FORCÉS AU NIVEAU LOCAL » 21

Présentation du guide *Lutter contre le mariage forcé  
– Soutenir le libre choix amoureux et l'autonomie des jeunes* 22

Comprendre la problématique du mariage forcé, au croisement  
des faits sociaux, culturels et des normes juridiques 24

Présentation du Protocole départemental  
de prise en charge des victimes des mariages forcés 26

#### ATELIER N°2 « COMMENT FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES FEMMES EN MILIEU RURAL ? » 30

Présentation de l'étude *Les violences faites  
aux femmes en milieu rural*. Une étude en Midi-Pyrénées  
et en Pays de la Loire, réalisée par la FNSF 32

Les enjeux de l'accompagnement juridique en milieu rural 35

Faciliter la prise en charge des femmes victimes de violences :  
la piste de l'itinérance dans les Yvelines 38

#### ATELIER N°3 : « CONCEVOIR LES ÉQUIPEMENTS LOCAUX DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉGALITÉ » 41

Comment faire une ville pour toutes et tous ? 42

La mixité dans les espaces jeunesse et de loisirs 45

Lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel  
dans les transports en commun, la campagne de prévention  
et les dispositifs d'alerte dans les transports franciliens 48

#### REMISE DU RAPPORT *FEMMES ET ESPACES PUBLICS* À VALÉRIE PÉCRESSE, PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE 51

# LES INTERVENANTES ET LES INTERVENANTS

4

## **Josselin AUBRY**

*Adjoint en charge du développement de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la lutte contre les discriminations, Mairie de Fresnes*

## **Marie-Pierre BADRE**

*Présidente du Centre Hubertine Auclert, Déléguée spéciale à l'Égalité femmes-hommes auprès de la Présidente de la Région Île-de-France*

## **Aïcha BASSAL**

*Adjointe à la Maire chargée de l'égalité et la lutte contre les discriminations, Mairie de Nantes*

## **Chahla BESKI**

*Experte pour l'ADRIC*

## **Chris BLACHE**

*Coordinatrice de Genre et Ville*

## **Armelle DANET**

*Vice-Présidente d'Elles aussi*

## **Perrine DANMANVILLE**

*Directrice de la communication de la Région Île-de-France*

## **Clotilde DEROUARD**

*Conseillère régionale et administratrice du Centre Hubertine Auclert*

## **Marik FETOUH**

*Adjoint au Maire chargé de l'égalité et de la citoyenneté, Mairie de Bordeaux*

## **Manon LAPORTE**

*Déléguée spéciale à l'Éducation artistique et culturelle*

## **Alice LE MOAL**

*Conseillère municipale déléguée au droit des femmes et conseillère départementale, Mairie de Clichy*

## **Anne MARTINAIS**

*Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis*

## **Édith MARUEJOULS**

*Chargée de mission à la politique de la ville à Bordeaux Métropole et géographe du genre*

## **Anaïck MORVAN**

*Cheffe du bureau à l'égalité professionnelle, au service des droits des femmes et de l'égalité, représentant Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes*

## **Valérie PÉCRESSE**

*Présidente de la Région Île-de-France*

## **Christine SARAH-JAMA**

*Directrice de l'association Voix de femmes*

## **Isabelle TRIMAILLE**

*Représentant Luc Néel, Directeur de la délégation Ile-de-France Première couronne du CNFPT*

## **Gunilla WESTERBERG-DUPUY**

*Adjointe en charge des droits des femmes, Mairie de Suresnes, Représentante de l'AMIF, Présidente de la commission égalité femmes-hommes de l'AFCCRE*



# MOT DE BIENVENUE

6



## **Clotilde DEROUARD**

*Conseillère régionale et administratrice du Centre Hubertine Auclert*

Mesdames et Messieurs, merci à toutes et à tous d'avoir répondu présents à cet événement. Il s'agit de la 4<sup>e</sup> Journée du Réseau « Territoires franciliens pour l'égalité », que je suis fière d'ouvrir. L'objectif de cette journée est d'apporter des conseils méthodologiques et surtout de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de politiques locales d'égalité femmes-hommes, à l'échelle de la région Île-de-France et au-delà.

Le Conseil régional d'Île-de-France se félicite d'accueillir cette Journée dans l'hémicycle, rebaptisé récemment du nom de Simone Veil.

Cet événement est organisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région, dont je suis administratrice. Celui-ci incarne parfaitement l'engagement de la majorité régionale en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. À ce titre, je salue l'engagement de Valérie Pécresse, de la majorité et du Centre Hubertine Auclert pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Le Centre a produit depuis 2013 plusieurs guides pratiques et études à destination des collectivités, qui nourrissent la réflexion des élu-e-s et enrichissent la conduite d'actions au niveau local. Sa dernière production est le

rapport *Femmes et espaces publics*, qui sera remis officiellement à Valérie Pécresse cet après-midi par Marie-Pierre Badré, conseillère régionale, déléguée spéciale à l'égalité et Présidente du Centre Hubertine Auclert.

Cette année, nous initiions un nouveau partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), qui co-délivrera aux participantes et participants qui le demandent une attestation de formation.

Le programme de cette journée est bien rempli. Je remercie les élu-e-s qui nous ont fait l'honneur d'accepter notre invitation ce matin. Je remercie également l'association Elles aussi mais également l'ensemble des intervenantes et intervenants qui s'exprimeront lors des trois ateliers thématiques de cet après-midi.

Merci à toutes et à tous pour vos contributions. C'est dans l'échange que se bâtissent les meilleures actions. Je vous souhaite une très bonne journée.




---

### **Isabelle TRIMAILLE**

*Représentant Luc Néel, Directeur de la délégation Île-de-France - Première couronne du CNFPT*

Mesdames et Messieurs, le CNFPT est l'organisme public national de formation des agentes et agents des collectivités locales. Je suis ravie de cette nouvelle coopération avec le Centre Hubertine Auclert, qui sera probablement utile puisque nous travaillons sur les mêmes objectifs en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le Président du CNFPT, François Deluga, a signé en 2013 un accord-cadre avec Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des Femmes, pour s'engager quant à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Le CNFPT a en outre reçu le prix Marianne d'Or en juillet, qui récompense son engagement pour promouvoir et défendre cette grande cause, à travers une offre de formations spécifiques très pointue à la définition de laquelle le Centre Hubertine Auclert a été associé.

J'espère que cette nouvelle collaboration permettra de concourir à la pleine réussite des actions de formation, par la mise en commun de compétences, la mobilisation de réseaux, de praticien-ne-s et de chercheur-se-s.

Parmi les autres actions que nous avons

menées, nous avons co-organisé l'an dernier une journée importante sur le thème Genre et espace public. Au plan national, le CNFPT développe une série de formations pour accompagner les collectivités territoriales dans l'ensemble des champs d'intervention potentiellement concernés et dans les dimensions managériales.

Je vous souhaite à toutes et tous de bons échanges au cours de cette journée, dont le programme est très riche.

---

### **Clémence PAJOT**

*Directrice du Centre Hubertine Auclert*

Je vous remercie. Les synergies que nous pouvons trouver entre institutions, organismes de formation et centres d'expertise sont essentielles.

**MOUVEMENT #METOO,  
ÉGALITÉ FEMMES-  
HOMMES GRANDE  
CAUSE NATIONALE:  
QUELLE PLACE ET  
QUELLES ACTIONS POUR  
LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
AUJOURD'HUI?**

---

### Clémence PAJOT

Il y a à peine un an, le *New York Times* et le *New Yorker* rapportaient qu'une douzaine de femmes accusaient le producteur Hervé Weinstein de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol. Toutes ces révélations ont entraîné un vaste mouvement de libération de la parole des femmes victimes de tels faits et la naissance du mouvement *#MeToo* sur les réseaux sociaux. Suite à la médiatisation très importante de ces affaires, les questions relatives aux violences faites aux femmes ainsi qu'à l'égalité femmes-hommes se sont imposées comme jamais dans le débat public. Le Président Macron a notamment annoncé, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2017, vouloir en faire une grande cause pour son quinquennat.

Dans ce nouveau contexte, nous avons souhaité nous interroger sur la place des collectivités dans la lutte contre les violences faites aux femmes et, plus largement, pour l'égalité femmes-hommes.




---

### Paul DAULNY

*Chargé d'accompagnement des collectivités locales et des syndicats au centre Hubertine Auclert*

Depuis plusieurs années, les collectivités s'emparent de cette thématique. Nous pouvons citer la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, qui existe depuis 2006 et les nombreuses évolutions du cadre légal pour les collectivités ces dernières années. Nous avons choisi de nous demander ce matin si la visibilité accrue de la thématique et le volontarisme affiché de l'État amènent les collectivités à s'emparer davantage des

questions d'égalité, ou si, au contraire, elles ont toujours été en pointe, en tant que laboratoires de l'innovation.

Pour le savoir, nous allons écouter plusieurs élu-e-s locales et locaux.

Madame Bassal, un aspect fondamental des politiques de l'égalité pour vous est de mettre en réseau les acteurs et actrices de l'égalité au niveau local. Vous avez notamment constitué un Conseil de l'égalité femmes-hommes, qui suit la mise en œuvre des politiques publiques nantaises.




---

### Aïcha BASSAL

*Adjointe à la Maire chargée de l'égalité et la lutte contre les discriminations, Mairie de Nantes*

Bonjour à toutes et à tous. Avant de rentrer dans le détail du Conseil nantais de l'égalité femmes-hommes, je souhaiterais répondre à votre question. À Nantes, nous n'avons pas attendu une politique nationale pour mettre en œuvre la politique d'égalité femmes-hommes. Nous avons signé la Charte européenne dès 2012 et Johanna Rolland, lorsqu'elle a pris ses fonctions de Maire, a souhaité faire de l'égalité le fil conducteur de sa politique municipale, avec un plan d'action spécifique sur l'égalité femmes-hommes.

Un élément fondamental de toutes les politiques publiques porte sur leur co-construction avec l'ensemble des acteurs qui font la ville. Un conseil nantais de l'égalité femmes-hommes a ainsi été installé en 2015. Il était à l'époque composé de 80 personnes et en compte désormais plus de 800, qui construisent avec nous les politiques.

Nous avons porté des actions nombreuses et variées depuis le début de ce mandat. Ain-

si, la féminisation des noms de rues nous paraissait capitale, pour que les citoyens et citoyennes puissent s'identifier à des figures féminines. Nous avons mobilisé un atelier auquel les Nantaises et les Nantais ont été invités à participer pour nous soumettre leurs idées. Nous avons reçu 351 propositions. Depuis, plus de 70 % des noms proposés en Conseil municipal sont féminins.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur un lieu dédié à la reconstruction des femmes victimes de violence. À l'origine, quatre associations ont saisi la future Maire à propos du déficit d'un tel lieu sur le territoire nantais, et celle-ci a souhaité inclure ce projet dans son programme. Nous avons travaillé avec l'ensemble des acteurs pendant plusieurs mois pour définir ce que pourrait être ce lieu, qui sera ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec un numéro de téléphone dédié et une prise en charge par des professionnel-le-s. Ce lieu permettra d'héberger ces femmes ainsi que leurs enfants.

Enfin, un dernier exemple : le Conseil nantais de l'égalité femmes-hommes a travaillé sur les arrêts de bus à la demande, pour les femmes se sentant en insécurité lorsqu'elles rentrent seules le soir. Nous avons travaillé avec la Semitan (Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise) pour demander des arrêts à la demande. Une femme ou un homme, peut désormais demander au chauffeur de l'arrêter au plus près de son habitation la nuit.

### Clémence PAJOT

Cette politique permet de s'appuyer sur des citoyennes et citoyens conscientisés. Rebaptiser une rue peut sembler purement symbolique mais fait sens : le rôle des femmes dans l'histoire est bien trop souvent invisibilisé, comme le démontrent notamment les enquêtes sur les manuels scolaires du Centre. L'arrêt à la demande est une autre mesure novatrice, visant à réduire le sentiment d'insécurité lors des trajets de nuit, expérimentée également par Île-de-France mobilités. Merci Madame Bassal.

Monsieur Fetouh, l'un des enjeux majeurs, lorsqu'on est en charge de la conduite des politiques d'égalité femmes-hommes est de parvenir à travailler de manière transversale. Cela nécessite d'emporter l'adhésion des autres conseillers et conseillères municipales et des agent-e-s et technicien-ne-s au sein de

la collectivité. Comment avez-vous travaillé avec vos collègues ? Comment une grande métropole comme Bordeaux peut-elle impulser une dynamique au niveau de son territoire ?



### Marik FETOUH

*Adjoint au Maire chargé de l'égalité et de la citoyenneté, Mairie de Bordeaux*

Nous avons initié, aussi bien au niveau de la ville que de la métropole de Bordeaux, un certain nombre d'actions, dont la démarche de labellisation Afnor sur l'égalité professionnelle femmes-hommes et la diversité.

Nous travaillons également sur les budgets genrés. Nous possédons une clause « égalité » dans les marchés publics, qui favorise les entreprises qui détiennent un plan d'action en faveur de l'égalité ou qui sont labellisées par l'Afnor.

Nous avons installé en 2015 un observatoire de l'égalité, composé essentiellement de sociologues. Il a mené une enquête en ligne sur les discriminations ressenties à Bordeaux et dans la métropole. Celle-ci a permis de mettre en évidence un certain nombre de discriminations, notamment une problématique liée à la place des femmes dans l'espace public. Parmi les 800 réponses, 70 % provenaient de femmes.

Suite à cette première enquête en 2015, nous avons mandaté les chercheurs et chercheuses de l'observatoire pour mener une deuxième enquête spécifiquement sur les déplacements des femmes<sup>1</sup>. 5 000 réponses ont été recueillies et plus de 90 % des femmes interrogées avaient été victimes de harcèlement dans les transports.

Ces enquêtes ont permis une réelle prise de conscience des élu-e-s et de l'administra-

### 7

A. Alessandrin, J. Dagorn et L. César-Franquet, *Femmes et déplacement*, 2016.

tion, d'emporter l'adhésion, et ainsi d'avancer sur un plan d'action ambitieux, avec des campagnes de sensibilisation. Une expérimentation des arrêts à la demande la nuit est menée sur deux lignes de bus après 2 heures. Entre 2 et 5 personnes utilisent ce service chaque soir, généralement lorsque la distance entre deux arrêts est supérieure à 400 mètres. Le dispositif est désormais bien connu. Le taux de satisfaction est important, il s'élève à 89 %. La métropole et Keolis envisagent l'extension du dispositif à treize autres lignes d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, nous travaillons sur la question de l'incitation des témoins à agir en cas de harcèlement. Keolis réfléchit à une campagne spécifique. À la ville de Bordeaux, une psychosociologue travaille également sur une campagne autour du 8 mars.

En ce qui concerne les violences faites aux femmes, nous avons commandé une enquête sur les ruptures dans les parcours d'aide aux femmes victimes de violence. Le but est d'aboutir à une structure équivalente à la Maison des femmes de Saint-Denis, avec un soutien de la Métropole, du Département et de la Région. Parallèlement, je pilote un travail avec le CCAS et le service du développement social urbain sur les possibilités d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Les premières conclusions du groupe de travail sont que les solutions ne sont pas difficiles à trouver, moyennant de la coordination et de la volonté politique.

Il est également essentiel d'éduquer et de sensibiliser. À cette fin, nous organisons une Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté en novembre, à l'occasion de laquelle onze communes de la métropole se mobilisent, autour d'une centaine d'actions. Au mois de mars, nous proposons une semaine des droits des femmes. La première édition s'est tenue l'année dernière, en dépit d'un certain nombre de freins et de blocages. Beaucoup d'énergie et de détermination sont nécessaires.

---

#### **Paul DAULNY**

Comme vous le pointiez en début d'intervention avec la labellisation Afnor, et comme le montrait notre enquête *Les politiques locales d'égalité en France*<sup>2</sup>, la collectivité choisit bien souvent d'être elle-même exemplaire pour impulser une dynamique sur son territoire, en l'occurrence au travers des marchés publics. Je note également que

vous proposez une forme de démarche pour travailler en transversalité : susciter l'adhésion de tous et toutes en objectivant au maximum la situation, notamment par le biais d'études spécifiques, qui vont montrer l'acuité d'un problème ou la légitimité à agir en matière d'égalité.

Je vous propose de laisser place à quelques questions du public, avant de donner la parole aux autres intervenant-e-s.

---

#### **Claire-Lise NIERMARECHAL**

Je travaille à la ville de Lyon. Je souhaiterais poser une question à Madame Bassal, à propos de l'ouverture prochaine d'une maison destinée aux femmes victimes de violence. Quel est le temps de séjour que vous envisagez ? Quels seront le nombre de jours, le nombre de places et le type de financements ?

---

#### **Madjid MESSAOUDENE**

Je suis élu en charge de l'égalité femmes-hommes à Saint-Denis. Quels sont les freins que Monsieur Fetouh a rencontrés dans l'organisation d'une semaine pour les droits des femmes ?

---

#### **Françoise BELET**

Je suis engagée dans l'association des administrateurs territoriaux de France sur les questions d'égalité. À Nantes, vous avez parlé de la féminisation des noms de rue. Pouvez-vous nous citer quelques exemples de noms que vous avez retenus ?

À Bordeaux, comment mettez-vous en œuvre le *gender budgeting* ?

---

#### **Aïcha BASSAL**

Le projet de maison pour les femmes victimes de violence est en construction. Il est envisagé à ce stade sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public). Nous approchons des partenaires indispensables, à la fois les services de l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Nous souhaitons ouvrir ce lieu à proximité du CHU de Nantes. Nous avons mené une étude avec l'agence d'urbanisme de Nantes, qui a estimé que 12 000 femmes de la ville étaient victimes de violence chaque année. À l'échelle de la métropole, il s'agit de 24 000 personnes, dont 500 enfants co-victimes.

#### **2**

Centre Hubertine Auclert, *Les politiques locales d'égalité en France*, 2016.



La prise en charge sera globale, de la crise aiguë à la sortie des violences et jusqu'à la réparation. L'objectif est que la victime n'ait pas besoin de répéter dix fois son histoire. La délibération comportant les coûts de l'aménagement sera présentée la semaine prochaine en Conseil municipal. Nous référençons actuellement les professionnel-le-s de cette maison, qui ouvrira en septembre 2019.

En ce qui concerne les exemples de noms de rue, une place s'appelle Rosa Park et une autre Clémence Lefeuve, femme qui a inventé le beurre nantais.

---

### Marik FETOUH

Je ne suis pas certain que je doive expliciter tous les freins. Pour autant, le fait d'être un homme n'est pas toujours facilitant. En outre, sur ces questions, les discours d'intention sont souvent très généralistes et superficiels.

Pendant longtemps, à Bordeaux, des figures féminines ayant réussi étaient mises en avant. *A contrario*, les difficultés en matière d'égalité professionnelle et de violences n'étaient pas forcément explicitées, avec le risque de passer, lorsqu'on évoquait ce sujet, pour un radical. Lorsqu'une semaine sur le droit des femmes est organisée, le sujet peut donc paraître extrême. Alain Juppé nous a toutefois toujours soutenus dans ces initiatives.

En ce qui concerne le *gender budgeting*, je peux en parler en matière de sport. Nous avons la chance de disposer d'une adjointe au sport très active, Arielle Piazza. Il s'agit d'examiner la destination des budgets, de compter le nombre de bénéficiaires féminins et masculins et de menacer les associations de la suppression des subventions si les sections féminines ne sont pas suffisantes.

---

### Paul DAULNY

J'en profite pour vous signaler que le Centre a publié en 2016 un guide pratique à destination des collectivités territoriales sur les politiques de *gender budgeting*, *Le budget sensible au genre*<sup>3</sup>.

---

### Sonia JOSSIFORT

Je représente deux structures, l'association Femmes et cinéma et le mouvement HF. Nous organisons les 15 et 16 septembre des Journées du matrimoine consistant à mettre en valeur les femmes du passé à travers de parcours originaux. Je serais ravie qu'à Nantes et Bordeaux, ce genre de programme soit lancé car le public est en demande.

Ma question concerne l'éducation et le droit à l'image. Les processus de violence se reproduisent d'une génération à l'autre si nous n'intervenons pas sur les systèmes éducatifs. L'association Femmes et cinéma a pour vocation de travailler sur les stéréotypes de genre avec les enfants. L'important est d'intervenir en amont, en mettant en place des politiques publiques transverses.

---

### Christine GUILLEMAUT

Je travaille à la mairie de Paris au service égalité, intégration et inclusion. Nous nous réjouissons d'entendre les témoignages de Nantes et Bordeaux. Ma question porte sur deux aspects. Le premier est celui du langage et de la communication égalitaire sans stéréotype de sexe. Le second est lié aux clauses dans les marchés publics à Bordeaux. Pourrions-nous en savoir davantage ?

---

### De la salle

Je suis bénévole dans différentes associations, dont une accueille des femmes issues de l'immigration. Dans le cas de violences familiales, existe-t-il des structures pour accueillir les hommes, s'ils sont volontaires pour se soigner alors que les femmes souhaitent rester chez elle ?

---

### Aïcha BASSAL

Il importe en effet de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge. À Nantes, nous avons conservé un service municipal de santé scolaire, qui intervient auprès des enfants sur

3

Centre Hubertine Auclert,  
*La budgétisation sensible au genre*,  
2016.

tout ce qui concerne l'égalité filles-garçons. La question de l'égalité est également prise en compte par notre délégué dans les centres de loisirs. Tout n'est pas acquis mais la volonté existe.

En ce qui concerne la communication, les services de la ville savent à quel point je suis intransigeante sur la question de l'écriture inclusive. Le portage politique doit se faire au plus haut niveau. Nous possédons un devoir d'exemplarité en tant qu'élus et les services doivent se mettre en ordre de marche.

Enfin, nous pensons que du personnel masculin sera présent dans le centre que nous mettrons en place mais les lieux ne seront pour l'instant réservés qu'aux femmes. À ce stade, nous n'avons pas d'action spécifique à destination des hommes auteurs de violences qui souhaiteraient se faire soigner.

---

### **Marik FETOUH**

Les contenus pédagogiques relèvent de la responsabilité de l'Éducation Nationale. En revanche, différentes associations interviennent sur le temps périscolaire. La formation des encadrants est en outre essentielle pour prévenir les stéréotypes.

En ce qui concerne la féminisation des noms, j'avais utilisé l'écriture inclusive dans l'édition du programme de la Quinzaine de l'égalité l'an dernier et l'extrême droite s'en est saisie pour faire un mini-scandale. Le DGS a ensuite rédigé une note pour interdire l'écriture inclusive... mais je constate, dans les notes qui me sont adressées par les services, qu'elle commence à revenir. À la ville de Bordeaux, nous possédons encore des femmes « directeurs généraux ». Nous mènerons certainement ce combat de la langue lors du prochain mandat.

S'agissant de la clause marchés publics, je n'en connais pas tous les ressorts. Je sais qu'elle porte sur les critères d'exécution du marché et qu'elle favorise les entreprises mettant en place des actions. Par exemple, une crèche privée possédant une délégation de service public a acté un plan d'action concret en matière d'égalité femmes-hommes. Nous avons au départ fait appel à un juriste pour nous aiguiller quant à la manière de faire.

---

### **Laure PASCAL-DRANESAS**

Je travaille à la ville de Suresnes. Je tiens seulement à préciser que le CIDFF propose des

stages de responsabilisation pour les auteurs de violence.

---

### **Clémence PAJOT**

Je vous propose d'entamer la deuxième partie de cette table ronde. Nous avons pris connaissance, en première partie, d'exemples très concrets d'actions portées par les élus de grandes villes, qui s'inspirent les unes des autres.

Monsieur Aubry, votre collectivité, Fresnes, s'est engagée dans un important travail de diagnostic sur l'égalité femmes-hommes. Pourquoi cette démarche ? Par ailleurs, le contexte post #MeToo a-t-il été porteur de cette politique ou n'a-t-il fait que renforcer la volonté de la commune ?




---

### **Josselin AUBRY**

*Adjoint en charge du développement de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la lutte contre les discriminations, Mairie de Fresnes*

Je me réjouis d'intervenir aujourd'hui, sachant que nous sommes quasiment à la fin du mandat et à peine en phase de finalisation de l'écriture du plan d'action, après cinq ans de travail. La première difficulté reste de convaincre de l'importance de mener ce type de politique publique. Il est toujours compliqué de sortir de la délégation d'affichage pour rentrer dans le vif du sujet. Il m'est régulièrement demandé : « qu'est-ce qu'être maire adjoint au vivre ensemble » ? Il s'agit avant tout de rendre réel, au quotidien, le pacte républicain, de protéger l'ensemble des citoyennes et citoyens de toute forme de discrimination.

Le Centre Hubertine Auclert nous a beaucoup aidés à convaincre que la collec-

tivité pouvait contribuer à lutter contre les discriminations mais pouvait elle-même être discriminante. Ainsi, avant de signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes en mars 2018, nous avons souhaité mener ce travail d'analyse de nos politiques publiques.

Par ailleurs, il était important de montrer que les politiques que nous menons, en matière d'égalité des chances, ne visent pas forcément à lutter contre les discriminations. Il a fallu convaincre les services.

Notre collectivité est de petite taille, avec 27 000 habitant-e-s. Les postes, y compris ceux à responsabilité, sont très féminisés. Reste que ce n'est pas forcément celles et ceux qui étaient déjà conscientisés qui ont été les plus faciles à convaincre, sachant que le diagnostic est venu remettre en cause un certain nombre de pratiques. *A contrario*, lorsque nous avons travaillé sur le centre technique municipal et la mixité des métiers, le directeur du centre n'a même pas mis trois mois pour intégrer cette question dans le recrutement.

Cinq services pilotes ont été choisis pour établir le diagnostic. Je ne sais pas si le contexte a changé depuis #MeToo mais je peux vous dire que la loi de 2014, contraignant les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s à produire un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, nous a beaucoup aidés<sup>4</sup>.

Nous avons réalisé un premier choix, séparer intégralement la question des violences de la question de l'égalité. Des actions étaient déjà engagées contre les violences faites aux femmes. Nous n'avons pas voulu que l'une des questions prenne le pas sur l'autre et les avons différenciées. Un plan d'action classique a été lancé sur les violences, autour d'actions de sensibilisation et d'information auprès des actrices et acteurs de terrain. Nous travaillons également sur la détection et l'orientation, à travers la formation d'agent-e-s accueillant du public en s'appuyant sur le Centre Municipal de Santé, le CCAS, la police municipale et d'autres structures. Nous essayons de lancer une permanence avec l'association Tremplin 94.

Pour l'établissement du diagnostic, nous avons retenu les RH, les espaces verts et la propreté urbaine, la petite enfance, les secteurs de la jeunesse, du sport et de l'animation. Nous sommes passés par plusieurs phases dans le diagnostic, en premier lieu une phase de sensibilisation. Il importait de faire le point sur le ressenti des personnels. Un autre grand enjeu était que les actions soient initiées par

les directeurs et directrices de service elles-mêmes. Un Comité de pilotage a été créé, auquel participent les responsables de service et les élu-e-s des cinq secteurs concernés. Des préconisations ont été formulées dans chaque service après les trois mois de diagnostic. Des propositions sont attendues en retour de la part de chaque service.

#### **Paul DAULNY**

Le diagnostic permet de susciter l'adhésion et d'objectiver les problèmes, afin de mettre la collectivité en mouvement. Le choix de séparer la question de l'égalité de celle des violences est également intéressant, car les deux problématiques sont tout aussi importantes.

Madame Le Moal, à Clichy, la ville a décidé de concentrer son intervention auprès des plus jeunes, partant du principe que la sensibilisation et l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons permettaient aux mentalités d'évoluer. Vous avez notamment lancé une initiative de procès reconstitué.



#### **Alice LE MOAL**

*Conseillère municipale déléguée au droit des femmes et conseillère départementale, Mairie de Clichy*

Bonjour à toutes et à tous. La ville de Clichy met en place un certain nombre d'actions dans le cadre des réflexions sur l'égalité entre les femmes et les hommes, avec deux temps forts, l'un autour du 25 novembre et l'autre autour du 8 mars, où est organisée une semaine du droit des femmes à destination de tous les publics. Par ailleurs, des permanences juridiques à destination des femmes sont proposées tout au long de l'année.

J'ai choisi de proposer un focus sur une action particulière que nous menons depuis plusieurs années, les procès reconstitués, que nous initions dans le cadre des questions d'accès au droit.

Il s'agit d'une action de prévention à destination des classes de quatrième et de troisième des trois collèges de Clichy. L'objectif est de faire mieux comprendre les droits et les devoirs des citoyennes et citoyens et de faire prendre conscience aux élèves du rôle que jouent les institutions judiciaires en démocratie. Nous faisons appel à des professionnel-le-s, notamment du monde du théâtre. Depuis deux ans, les thématiques retenues sont en lien avec la question des violences faites aux femmes. En 2016-2017, nous avons traité de la question du viol, et en 2017-2018 de celle du harcèlement sexuel. Les débats sont inspirés de faits réels et l'idée est de décrypter les rouages de l'appareil judiciaire.

Cette action se mène sur le long cours. Dans un premier temps, une intervention porte sur la présentation du système judiciaire. Les élèves sont invités à se poser un certain nombre de questions. Une quinzaine d'élèves volontaires se mettent ensuite au travail pour reconstituer un procès. Tous les mercredis après-midi, ils se retrouvent avec les agent-e-s du service de médiation municipale. À l'issue, deux représentations ont lieu au conservatoire, l'une destinée aux autres élèves et l'autre ouverte au public, dans le cadre de la semaine de l'égalité. Il s'agit d'une manière d'aborder des sujets complexes, d'impliquer les élèves et de mettre en avant leur travail.

Cette action est valorisée à un peu plus de 15 000 euros. Près de 700 élèves sont concernés chaque année. Nous travaillons avec la compagnie Synergies<sup>5</sup>. Le prochain thème que nous aborderons est la lutte contre l'homophobie et la transphobie en général.

### Clémence PAJOT

Merci beaucoup pour cet exemple, qui atteste des actions de prévention innovantes qui peuvent être menées auprès des jeunes, en s'appuyant sur des associations locales et le spectacle vivant.

Madame Westerberg-Dupuy, la ville de Suresnes est engagée depuis de nombreuses années pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes. Vous allez nous expliquer ce qui a impulsé cette politique, à une époque où l'engagement des

collectivités était très rare. Vous nous indiquerez également en quoi la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale portée par l'Association Française du conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) offre un cadre structurant pour travailler sur cette thématique.



### Gunilla WESTERBERG-DUPUY

*Adjointe en charge des droits des femmes, Mairie de Suresnes, Représentante de l'AMIF, Présidente de la commission égalité femmes-hommes de l'AFCCRE*

Lorsque j'ai été élue pour la première fois il y a dix ans, je possédais la délégation égalité des chances. Je souhaitais aborder la question de l'égalité femmes-hommes de manière structurée. J'ai trouvé la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Cette Charte permet de comprendre que vous vous attaquez à différentes formes de discrimination. Nous avons décidé de travailler selon cette Charte qui a été pensée et conçue pour les collectivités locales, à l'inverse d'autres dispositifs à destination des entreprises privées<sup>6</sup>.

Son principe est d'inscrire la problématique de l'égalité dans toutes les politiques publiques locales. Cette approche globale et systématique est l'une des conditions de la réussite de ces politiques. La Charte a été élaborée à l'initiative du Conseil des communes et des dirigeants de l'Europe et ses associations nationales membres, notamment l'AFCCRE<sup>7</sup>. Plus de 28 pays participent à ce Conseil. Il a fallu cinq ans pour que les pays se mettent d'accord sur un texte pouvant fonctionner partout en Europe. Le résultat est très satisfaisant.

Cette Charte part du constat de l'existence d'inégalités importantes et des capacités d'action fortes des collectivités territoriales,

5

Plus d'informations sur *Synergies théâtre*

6

Plus d'informations sur *la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*.

7

[www.afccre.org/fr](http://www.afccre.org/fr)

qui ont un rôle majeur à jouer. Le principe de subsidiarité et d'autonomie locale permet à tous les niveaux de gouvernance de s'engager dans cette voie. Celui de démocratie locale doit permettre la promotion et la mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les politiques les plus concrètes.

Aujourd'hui, 270 collectivités françaises ont signé cette Charte et elles sont près de 1 600 en Europe, dans 33 pays différents. L'un des intérêts majeurs de cette Charte est de bénéficier de cette dynamique créée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) entre les signataires, au niveau français et européen.

Nous n'avons pas attendu #MeToo pour commencer le travail mais cet événement a permis à beaucoup de collègues de comprendre l'importance de ce travail.

À Suresnes, un diagnostic a été réalisé par des groupes de travail transversaux avant la signature de la Charte. Il s'agit d'un moyen de sensibiliser les personnes dès le départ. Un plan d'action a été adopté, qui est renouvelé régulièrement et compte à présent 70 actions.

Je manque de temps, mais notre action est transversale et ambitieuse. Quelques exemples. Nous attribuons une demi-part supplémentaire aux familles monoparentales pour le calcul du quotient familial. Le diagnostic a montré que les familles monoparentales surconsument tous les services comme la cantine ou le centre de loisirs. L'attribution de cette demi-part supplémentaire leur permet de payer moins cher pour ces services. Nous dispensons des formations aux professionnel-le-s à propos des stéréotypes de genre dans la littérature jeunesse. Les subventions aux clubs sportifs de la ville ont été conditionnées à la mise en place de sections féminines.

Nous avons obtenu le label Afnor égalité en 2014, qui garantit que nous poursuivons le travail, au-delà d'une mandature. Un dispositif admission prioritaire en crèche vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en situation de vulnérabilité. Une vingtaine de familles ont bénéficié de ce dispositif depuis 2012.

Nous envisageons de signer la Charte avec la petite enfance, pour mieux aider les femmes à la recherche d'emploi en leur garantissant une place en crèche.

J'ai également contribué à la création d'un réseau des collectivités du 92 engagées pour l'égalité femmes-hommes. Celui-ci se réunit trois ou quatre fois par an autour des

thématiques liées à l'égalité femmes-hommes, à l'emploi, aux politiques RH et aux violences.

Enfin, un réseau local autour des problématiques de violences faites aux femmes a été créé il y a quelques années à Suresnes, réunissant tous les acteurs locaux concernés. Il nous a aidés à mieux nous connaître.

---

### **Clémence PAJOT**

Les collectivités possèdent une très forte capacité de transformation. L'approche transversale promue par la Charte européenne et l'AFCCRE permet de travailler sur tous les champs de compétences de la collectivité.

L'ensemble des élu-e-s ont cité leur rôle essentiel pour convaincre d'une part l'exécutif de s'engager dans cette politique et d'autre part la population et les services des enjeux de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Vous avez également évoqué le rôle important des réseaux, qui sont des espaces d'échanges de bonnes pratiques et des difficultés.

Un certain nombre de cadres très structurants pour travailler sur ces politiques, telle la Charte européenne ou la loi, notamment celle de 2014 pour l'égalité réelle ainsi que le label Afnor, ont été mentionnés.

Différentes stratégies ont été citées. Vous vous appuyez sur les conseils de citoyen-ne-s, des enquêtes menées par des chercheur-se-s pour objectiver les inégalités ou des diagnostics comparés pour mieux sensibiliser les services. La formation constitue en outre un outil indispensable.

Il est intéressant de noter que cette approche transversale peut être appliquée à chaque niveau de territoire et qu'elle est légitime, quelle que soit la taille de la collectivité.

---

### **Judith CHETRIT**

Je travaille à la *Gazette des Communes* et souhaiterais connaître les exemples d'affaires utilisés par les élèves à Clichy.

---

### **Christine GUILLEMAUT**

Savez-vous combien de collectivités ont réellement produit le rapport de situation comparée? Quels sont les effets de la loi de 2014 sur la production de ces rapports?




---

### **Alice LE MOAL**

Nous ne sommes pas inspirés d'affaires emblématiques. L'année dernière, il s'agissait de la mise en scène d'un procès aux assises d'un jeune accusé de viol sur une collégienne et qui niait les faits. Toute la scène était reconstituée. Des témoins expliquaient ce qu'ils avaient vu ou ce qu'ils supposaient. In fine, le jeune a été condamné. Nous savons tous que ce type d'évènement peut se produire sur les territoires.

---

### **Gunilla WESTERBERG-DUPUY**

Je ne connais pas le pourcentage de collectivités ayant réellement produit ce rapport.

---

### **Paul DAULNY**

Je ne peux vous fournir de chiffres précis. Il faut toutefois bien distinguer le rapport de situation comparée, issu de la loi du 12 mars 2012 sur l'égalité professionnelle et le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, issu de l'article 61 de la loi du 4 août 2014 et qui s'impose aux collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s depuis 2016.

J'ai le sentiment que de plus en plus de collectivités s'en emparent en Île-de-France

mais je ne sais pas si elles répondent à tous les enjeux tels que définis par le décret d'application. Je crois que le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) a mené un premier travail de recension, qui devrait être rendu public dans les mois à venir. Depuis cette année, les déléguées départementales aux droits des femmes au sein des Directions départementales de la cohésion sociale des préfectures ont pour mission de recenser les rapports article 61 réalisés sur leur territoire.

172 communes et 48 Établissements Publics de Coopération Internationale (EPCI) à fiscalité propre sont concernés par cette obligation légale pour la seule Île-de-France... De mon point de vue, il s'agit d'un très bon levier pour que les collectivités qui ne l'avaient pas fait jusqu'à présent s'emparent de la thématique de l'égalité femmes-hommes !

# Participation des femmes à la vie locale : femmes élues dans les communes et intercommunalités



## Armelle DANET

*Vice-Présidente d'Elles aussi*

L'association Elles aussi est un réseau pluraliste d'associations de femmes et d'élu-e-s. J'aborderai la question du partage du pouvoir de décision dans les collectivités locales.

Le pouvoir est encore très masculin, comme les chiffres l'attestent. 4 femmes sont Présidentes de Région sur 18 (soit 22 % de taux de féminisation !), 10 % sont Présidentes de départements et même pas 8 % sont Présidentes d'intercommunalités.

En Île-de-France, la situation est légèrement meilleure qu'au niveau national, excepté pour les Présidents d'intercommunalités. En effet, suite aux fusions, nous sommes passés de 9 à 3 Présidentes.

Depuis la loi de 2013<sup>8</sup>, les communes de moins de 1 000 habitant-e-s, qui représentent 72 % des communes au niveau national, ne sont pas contraintes de présenter des listes paritaires aux élections. Il s'agit d'un frein important. Pour les communes de plus de 1 000 habitant-e-s, des règles paritaires s'appliquent, avec alternance femmes-hommes.

Dans les communes françaises de moins de 1 000 habitant-e-s, les femmes maires sont 17,2 % (19,5 % en Île-de-France). Les conseillères municipales sont 34,9 % et les adjointes 30,2 %.

Dans les communes de plus de 1 000 habitant-e-s, les femmes maires sont 12,9 % (17,2 % en Île-de-France). Les conseillères municipales sont 48,2 % et les adjointes 47,5 %.

Au total, 16 % de femmes sont maires (+ 2 % en 10 ans). 28,5 % de femmes sont premières adjointes, 40,3 % sont conseillères municipales et 37,8 % sont adjointes. En Île-de-France, 18,2 % de femmes sont maires.

L'association Elles aussi a réalisé une enquête exhaustive sur les intercommunalités en 2015 puis en 2017 suite aux fusions. Nous craignons une régression importante, qui n'a finalement été que de 1 % entre 2015 et 2017. Nous avons toutefois constaté un resserrement, c'est-à-dire que moins d'EPCI comptent 20 % de femmes mais moins en comptent également plus de 40 %.

Les métropoles laissent une meilleure place aux femmes puisque dans les 22 métropoles, 38 % de femmes sont conseillères communautaires et 24 % sont présentes dans les exécutifs. La situation de la métropole du Grand Paris est toutefois catastrophique puisqu'elle ne compte que 29 % de conseillères communautaires et 14 % de femmes dans l'exécutif.

Dans les territoires d'outre-mer, dès 2015, les femmes étaient déjà plus nombreuses qu'en métropole. De grosses disparités géographiques sont constatées entre le Nord, le Sud et la façade atlantique en métropole.

En Île-de-France, avec la loi Notre, le nombre d'EPCI est passé de 113 à 54. Les conseillères communautaires sont passées de 40 à 36 %, les femmes dans l'exécutif de 23 à 22 % et les femmes Présidentes de 9 à 3.

Quelques recommandations ont été formulées suite à cette enquête, pour que les femmes soient plus nombreuses :

/ accélérer la création de communes nouvelles par la fusion de communes ;

/ homogénéiser les modes de scrutin dans le bloc communal (listes paritaires pour les conseiller-ère-s, adjoint-e-s, vice-président-e-s) ;

## 8

*Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral.*

- / assouplir le système de fléchage;
- / limiter plus strictement le cumul des mandats locaux.

Nous sommes en train de construire une recherche-action en Bretagne. L'objectif est de compter plus de femmes maires en 2020. Cette recherche comprend trois étapes : une enquête quantitative ; des entretiens approfondis ; un plan d'action en cours de définition.

Quelques données peuvent déjà être dégagées. Parmi les conseillères et les adjointes, 26 % sont attirées par la fonction de maire et 33 % pensent qu'il est plus facile pour un homme d'exercer cette fonction. Alors que 83 % des femmes maires exerçaient une activité professionnelle avant leur mandat, elles ne sont plus que 51 % à le faire encore, souvent à temps partiel.

Le gros problème tient à la disponibilité car les femmes souhaitent conserver leur statut professionnel. Parmi les demandes, figurent la révision du statut de l'élu-e local-e, une garantie de retour à l'emploi et une garantie pour la retraite. Les femmes souhaitent également l'extension de la parité à toutes les communes et davantage d'échanges et de solidarité entre élu-e-s.

Pour donner envie, il convient de faire se rencontrer des femmes potentiellement candidates avec des femmes maires. Nous envisageons donc de créer un réseau d'ambasadrices volontaires au niveau des intercommunalités et d'organiser des ateliers avec des partenaires. Il importe également de diffuser des portraits de femmes élues maires.

---

### **Sylvie GUERINEAU**

Je suis chargée de l'égalité et de la citoyenneté à la mairie de Villejuif. L'importance de l'éducation à l'égalité a été évoquée à plusieurs reprises ce matin. Il importe à ce titre de mener une sensibilisation au niveau des conseils de classe, des conseils des enfants dans les communes et les départements. Je n'ai jamais trouvé de chiffres sur la répartition filles-garçons dans les fonctions électives dès le plus jeune âge.

---

### **De la salle**

Au-delà des chiffres, un travail qualitatif sur le parcours du combattant que peut représenter le fait d'être élue pour un certain nombre de femmes serait intéressant.

---

### **Armelle DANET**

Je ne peux vous répondre sur les conseils d'enfants mais vous avez raison, la règle devrait être la parité.

À la suite de l'enquête auprès des femmes maires, conseillères et adjointes, un rapport sortira en octobre, où les différents aspects qualitatifs sont recensés (disponibilité, légitimité, etc.). En outre, un travail est en cours sur le statut d'élu-e. Nous espérons qu'il sera genré. Nous savons qu'il s'agit d'un parcours du combattant pour les femmes, qui n'ont pas le temps de s'inscrire dans les réseaux informels, qui sont si importants.



# Clôture de la matinée



## Marie-Pierre BADRÉ

*Présidente du Centre Hubertine Auclert, Déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes auprès de la Présidente de la Région Île-de-France*

Mesdames et Messieurs, je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants de cette matinée, pour nous avoir fait bénéficier de la richesse de leurs expériences et de leur point de vue.

Nous sommes revenus ce matin largement sur le contexte post #MeToo, dans lequel s'inscrit cet évènement.

La question de l'égalité dans son ensemble a gagné le débat public mais également conquis les esprits, même si certains, parfois les plus bruyants, résistent encore au concept de l'égalité.

Les Français et les Françaises attendent désormais des changements concrets en la matière. 79 % souhaitent que les pouvoirs publics s'attaquent aux enjeux de l'égalité dans l'espace public, chiffre qui interpelle et qui oblige. Il importe de souligner que les collectivités n'ont pas attendu ce mouvement pour s'emparer de la question. Celles-ci se sont montrées innovantes et inspirantes.

En ce qui concerne la Région Île-de-France, j'ai été nommée dès 2016 déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes par la Présidente de Région, Valérie Pécresse. Aucune autre Région de France n'est dotée d'une telle fonction dans son exécutif; je suis très

fière d'y avoir été nommée. La lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée grande cause nationale en 2017.

De nombreuses actions ont été mises en place par la Région :

- / des appels à projets destinés aux associations qui se battent sans relâche sur le terrain (un critère d'éligibilité relatif à la place des femmes dans l'espace public a notamment été ajouté cette année dans les appels à projets de la politique de la ville);

- / une aide supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 250 000 euros accordée à la suite du mouvement #MeToo pour les associations accueillant les femmes victimes de violence;

- / une campagne de sensibilisation massive contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports en commun lancée en mars 2018 en partenariat avec Île-de-France Mobilité, la RATP et SNCF Francilien;

- / une formation obligatoire à destination des élu-e-s régionaux à la prévention du harcèlement sexuel;

- / une labellisation Afnor en cours.

Enfin, la Présidente m'a confié en mai 2017 une mission d'information sur la participation et la visibilité des femmes dans l'espace public francilien. Je lui remettrai tout à l'heure le rapport *Femmes et espaces publics*<sup>9</sup>.

L'action de la Région passe également par le soutien du Centre Hubertine Auclert, qui est à la fois un centre de ressources, un lieu d'expertise et un réseau d'acteurs engagés pour l'égalité. Je suis très fière du travail de ce Centre, qui est depuis 2009 un acteur incontournable de l'égalité femmes-hommes en Île-de-France et au-delà, à travers la lutte contre les violences faites aux femmes, l'éducation à l'égalité ainsi que l'accompagnement des associations franciliennes et des collectivités territoriales.

Avant de conclure, je tiens à réaffirmer l'engagement de Valérie Pécresse et de l'ensemble de l'exécutif régional à vos côtés.

<sup>9</sup> Centre Hubertine Auclert, *Femmes et espaces publics*, 2018.

**DES POLITIQUES LOCALES  
INNOVANTES POUR  
FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS  
FEMMES-HOMMES**

ATELIER N°1 :  
**« LUTTER CONTRE  
LES MARIAGES FORCÉS  
AU NIVEAU LOCAL »**

**Iman KARZABI**

*Chargée de mission à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes*

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue dans cet atelier.

L'un des axes de travail forts du Centre Hubertine Auclert est l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de politiques d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes. L'objectif de cette rencontre est d'échanger sur la problématique du mariage forcé, de la comprendre et de découvrir les ressources disponibles pour que les professionnel-le-s des collectivités puissent mieux accompagner les victimes. Nous vous présenterons des guides et des outils pour vous aider dans votre pratique professionnelle.

Nous vous proposons de démarrer cet atelier par une vidéo produite par la MIPROF, qui propose des kits de formation pour les professionnel-le-s.

La vidéo *Paroles de victimes de mariages forcés* est diffusée.

Paroles de victime :  
le mariage forcé

**VIDÉO** «*Paroles de victimes*», réalisée la MIPROF, disponible en libre accès sur le site [www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr). Cette vidéo est accompagnée d'un livret de formation *Le repérage et la prise en charge des filles et des femmes menacées ou victimes de mariages forcés à destination des professionnel-le-s*.

## Présentation du guide *Lutter contre le mariage forcé – Soutenir le libre choix amoureux et l'autonomie des jeunes*

**Chahla BESKI**

*Experte pour l'ADRIC*

Le mariage forcé peut être représenté comme un triangle, composé de :

- / la victime, jeune femme généralement de 15 à 30 ans ;
- / les parents et l'entourage ;
- / les acteurs du terrain ou les institutions.

Suivant l'angle sous lequel on le regarde, le sujet peut être appréhendé différemment. J'ai participé à la conceptualisation, à la problématisation et à la formalisation du guide mais le contenu a été produit par les acteurs de terrain.

Je travaille depuis les années 90 sur ces problématiques. Je sais pertinemment qu'en France, beaucoup de savoirs sont présents sur le terrain mais ils ne sont pas suffisamment formalisés ou transmis.

L'ADRIC réalise des recherches-action pour nourrir ses formations à destination des acteurs et actrices de terrain. Avec Christine Sarah-Jama, nous avons déjà réalisé un guide sur les femmes issues de l'immigration face aux violences et discriminations<sup>10</sup>. Nous avons poursuivi notre collaboration depuis.

Le guide à propos du mariage forcé est issu d'un travail collectif, qui s'appuie sur des

**10**

ADRIC, *Face aux violences et aux discriminations : accompagner les femmes issues des immigrations*, 2010.

savoirs multiples. Il permet de comprendre les différentes dimensions de la problématique, de rentrer en détail sur les problèmes qui se posent sur le terrain par rapport aux contradictions soulevées par le mariage forcé.

Le guide est exhaustif. Tous les outils existants y sont valorisés. Ce guide est destiné à tous les acteurs de terrain qui travaillent dans les différents champs de la prévention (éducatif, sanitaire, culturel, politique, etc.). Si des associations se sont spécialisées sur ces problématiques, comme Voix de femmes, elles ne peuvent pas assurer tout le travail sur le terrain. L'ensemble des acteurs doivent être sensibilisés sur le sujet et savoir comment identifier les cas et accompagner les femmes concernées. La justice est également concernée mais pour que la loi soit appliquée, elle doit faire l'objet de pédagogie.

Le guide s'adresse donc à tous et toutes, à la société civile, aux professionnel-le-s, aux instances politiques, de décision ou d'intervention.

Vous pouvez vous demander pourquoi le libre choix amoureux figure dans le titre. Le sujet n'est pas seulement culturel ; il est également politique, lié à la citoyenneté. Des femmes mais également des hommes sont victimes de mariages forcés. Nous souhaitons décloisonner ce sujet car il ne concerne pas uniquement certains publics spécifiques. Ceci étant, il ne faut pas oublier que certaines parties de la population, en lien avec les trajectoires migratoires et les primo-arrivants, sont plus particulièrement exposées tout en étant moins protégées.

En France, l'accès des femmes aux droits a favorisé la lutte contre le mariage forcé et la diminution de ce scénario. Le mariage d'amour est un phénomène politique et sociologique. Le couple moderne est issu d'une société citoyenne, qui reconnaît l'égalité, la liberté et la solidarité.

L'exigence de consentement est un véritable problème dans le mariage forcé. Il faut s'interroger sur le type de consentement, le libre choix et le consentement éclairé. Ces sujets sont complexes et font appel, non seulement à la situation sociale de la personne mais à son intimité et ses conflits de loyauté.

Les acteurs et les actrices de terrain doivent être clairs dans leur positionnement. Ils agissent au nom de la liberté et de l'égalité.

Je souhaite revenir sur plusieurs axes importants, tout d'abord le contrôle de la sexualité des filles et des femmes. La différence



#### LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

*Lutter contre le mariage forcé -  
Soutenir le libre choix amoureux  
et l'autonomie des jeunes*

entre les filles et les garçons victimes de mariage forcé tient d'ailleurs à ce que le degré de violence est différent. Ce contrôle devient un devoir familial pour les filles, quand les garçons possèdent un droit à la liberté sexuelle.

Nous rappelons également que travailler sur la question du mariage forcé revient à travailler sur la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la citoyenneté mais également pour les droits humains.

Après la partie « définitions », l'ensemble des acteurs institutionnels ayant participé à son élaboration sont cités.

Le guide donne des conseils pour mieux identifier une situation de mariage forcé dans la partie « connaître et prévenir ». Sur la base de différentes études, un certain nombre de critères sur lesquels s'appuyer ont été listés. Nous fournissons une typologie des différents profils, ce qui permet de sortir des préjugés et de mesurer l'ampleur du phénomène. Il importe d'être sensibilisé pour identifier, prévenir, protéger et accompagner.

Dans la quatrième partie, « qui perpétue le mariage forcé et pour quelles raisons ? », nous nous demandons pourquoi l'entourage s'implique dans ce genre de pratiques. Toutes les raisons sont listées : endogamie, contrôle de la sexualité, mariage sanction, mariage

« thérapeutique », sauvegarde des intérêts relatifs, etc. Si les violences sont identiques, les causes peuvent être différentes.

La cinquième partie porte sur les signaux d'alerte d'une menace de mariage forcé.

La sixième partie concerne les stratégies de résistance mises en place par les victimes et leurs agresseurs.

La septième partie vise à penser les modalités d'une action collective.

La huitième partie porte sur la démarche interculturelle, qui est totalement différente de la médiation culturelle, très problématique sur le terrain. Parfois, les intervenant-e-s utilisent des médiateurs issus de la même culture, ce qui constitue une grande erreur. *A contrario*, la démarche interculturelle est une compétence que chaque intervenant ou intervenante peut s'approprier pour être dans la juste mesure : ne pas diaboliser les parents

tout en reconnaissant qu'ils sont en train de commettre une violence ; ne pas travailler à la place des victimes mais avec.

Toute une partie porte sur la façon d'agir, selon les situations, en amont, pendant et après. L'aspect juridique est également abordé en détail, en s'appuyant sur tous les outils existants, par exemple lorsque la victime est dans un autre pays.

Enfin, nous avons essayé de définir la posture professionnelle la plus pertinente pour éviter deux écueils majeurs : globaliser et diaboliser ; agir à la place de tout le monde. La stratégie que le ou la professionnel-le doit adopter est également décrite.

## Comprendre la problématique du mariage forcé, au croisement des faits sociaux, culturels et des normes juridiques

### Christine SARAH-JAMA

*Directrice de l'association Voix de femmes*

L'association Voix de femmes a pour mission spécifique de lutter contre le mariage forcé. Je m'attacherai aujourd'hui à présenter les causes, les conséquences et les aspects juridiques du mariage forcé.

Le cœur de métier de l'association est l'accompagnement de jeunes femmes (98 %) et de quelques garçons (par exemple homosexuels, ou en situation de handicap) confrontés à cette violence.

1 fille sur 4 victimes de mariage forcé est déscolarisée ou obligée de quitter son emploi. Soit son parcours d'autonomie est brisé, soit son autonomie est mise entre parenthèses.

La culture est très instrumentalisée. En

témoigne le fait que seulement 6 % des mariages ont lieu devant les autorités civiles. 75 % des filles nous contactent avant le mariage (ce pourcentage était beaucoup plus bas il y a 20 ans). En Seine-Saint-Denis, une enquête de 2007 montrait que 1,3 % des personnes issues des populations où nous estimons qu'il pourrait y avoir danger de mariage forcé ont marié leur fille de force. *A contrario*, 98,7 % des familles ne l'ont pas fait. Ces chiffres attestent qu'il ne s'agit pas d'un phénomène culturel. Pour citer la conclusion de cette enquête réalisée par Maryse Jaspard, le mariage forcé est plus le symptôme d'une violence qu'un phénomène sociétal.

Les jeunes femmes qui nous appellent ont besoin en premier lieu d'écoute. Elles en parlent souvent pour la première fois. Un

travail d'*empowerment* est nécessaire pour renforcer la parole de ces jeunes femmes dans leur révolte et leur résistance. Il importe en outre de prévenir l'émergence ou l'aggravation de la violence et ne pas sous-estimer le risque de délocalisation du mariage forcé à l'étranger. À ce sujet, la médiation doit absolument être évitée car elle précipite le mariage forcé au lieu de l'arranger. La mise en sécurité est nécessaire. L'hébergement est crucial en termes de protection et d'autonomie. L'accès au droit est une dimension importante, pour, notamment, annuler le mariage ou divorcer.

Une multitude d'appellations permet de désigner le mariage forcé. L'élément majeur est le consentement. Je vous invite, surtout lorsque les filles sont mineures, à ne pas leur poser la question du consentement. En effet, nous reproduisons dans un tel cas le comportement de leurs parents, qui peuvent leur poser la question jusqu'à ce qu'elles disent oui.

L'interdiction du mariage forcé est universelle. Elle figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des droits de l'enfant, la Déclaration de Bamako pour la protection de l'enfance, la Convention d'Istanbul du 11 avril 2011, dont la France a transposé certains articles dans le droit français, notamment l'article 37.2 qui a abouti à un article du Code pénal à propos du délit de manœuvres dolosives. Cet article peut servir à prévenir le mariage forcé.

La Convention d'Istanbul interdit toute instrumentalisation de la tradition, de la culture et de la religion à des fins de violence.

Pendant longtemps, la France a été très en retard sur le plan juridique. Jusqu'en 2006, le droit français autorisait les femmes à se marier à partir de 15 ans. La contrainte matrimoniale a été sanctionnée tardivement dans certains départements. Le viol conjugal n'a été sanctionné qu'en 1990 par la cour de cassation. La présomption de consentement au viol conjugal de la femme mariée n'a été levée qu'en 2010<sup>11</sup>.

Enfin, une exception à un article du Code de l'entrée et du séjour des étranger-e-s et du droit d'asile (CESEDA) prévoyant la péremption de la carte de séjour de 10 ans pour les personnes ne revenant pas en France pendant 3 ans consécutifs, a été accordée en 2014 pour celles s'étant absentes en raison d'un mariage forcé.

Par ailleurs, six infractions (atteinte à l'intégrité physique et psychologique et acte de torture ou de barbarie), dès lors qu'elles sont



L'ASSOCIATION « VOIX DE FEMMES » gère un numéro d'écoute pour les victimes du mariage forcé et a produit des outils de prévention (affiches, flyers) téléchargeables sur le site.

commises dans le cadre d'un mariage forcé, sont assorties de circonstances aggravantes.

Le viol est un crime. Tuer au nom de l'honneur est un assassinat.

*Mustang* est un film remarquable sur la question du mariage forcé et permet d'engager un débat sur le sujet et des actions de sensibilisation. 27 filles sont mariées de force dans le monde chaque minute. Les statistiques sont en régression mais elles sont uniquement disponibles pour les mariages forcés de filles de moins de 18 ans. Il n'est pas possible de savoir ce qu'il se passe pour les jeunes femmes majeures.

S'agissant des éléments de contexte, le fait d'être une fille et le jeune âge constituent des facteurs de risque de mariage forcé. Souvent, les familles disent : « c'est pour son bien » ou mettent en avant l'échec scolaire, le chômage ou le risque de stérilité.

Pour revenir à la question de la culture, il importe de distinguer :

- / les traditions et coutumes qui ne font pas souffrir (par exemple, le partage de la kola);

- / celles qui limitent fortement le choix de la jeune/du jeune et anéantissent toute résistance de leur part (par exemple, le lévirat<sup>12</sup>);

- / les traditions et les textes religieux utilisés à des fins de bienveillance/maltraitance par certains membres de la famille.

En 2016, un certain nombre d'outils, qui se complètent, sont parus. Par exemple, *le guide Comment avez-vous su ?* de l'Observatoire des violences du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis porte sur la manière de poser la question des violences, très importante, aux jeunes femmes, pour connaître le contexte dans lequel elles vivent.

Il est à noter que nous n'appelons jamais l'homme auquel ont été mariées ces femmes leur « mari ». Si nous le faisons, nous validerions le mariage forcé.

### 71

Loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants

### 72

Mariage entre le frère d'un défunt et la veuve de ce dernier.

# Présentation du *Protocole départemental de prise en charge des victimes des mariages forcés*

26

## Anne MARTINAIS

*Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis*

Je suis chargée de projet à l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil département de Seine-Saint-Denis. Je vous présenterai les résultats de deux études, qui sont la genèse de notre protocole et des différents partenariats que nous avons initiés.

L'une était une étude quantitative, menée en 2006-2007 avec Maryse Jaspard, sur la base de 1 600 jeunes filles interviewées en face à face, sur les comportements sexistes et violents envers les jeunes filles. La seconde

étude, qualitative et plus spécifiquement centrée sur les mariages forcés, a été réalisée à partir des dossiers de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Lors de la première enquête, nous avons raisonné par critères. Le premier critère d'inquiétude était le pays d'origine des parents, avec l'idée que si les parents étaient issus d'un pays où le mariage forcé est pratiqué, les risques pour les jeunes filles étaient plus élevés. 703 jeunes filles interrogées étaient concernées par ce critère.

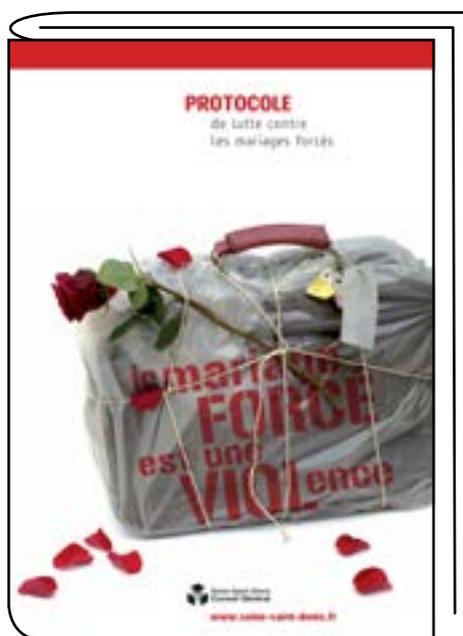
Le second critère était le contrôle des relations amoureuses, avec la volonté des parents de privilégier la même communauté ou la même religion. 227 jeunes filles déclaraient avoir subi des pressions de ce type sur leurs relations amoureuses.

Le troisième critère était la proposition d'un fiancé par la famille. Parmi les 227 jeunes filles, 40 se sont vu proposer un fiancé. 31 ont pu refuser et 9 ont été mariées de force, dont 5 ayant subi d'énormes pressions psychologiques et des violences physiques. En extrapolant au territoire de la Seine-Saint-Denis, 1 000 filles sont concernées, soit 25 filles par ville.

À chaque fois, les trajectoires de vie des jeunes filles étaient déjà marquées par la violence. La moitié avait subi des violences physiques, contre 23 % dans la population générale. Plus du tiers avait subi des violences sexuelles, contre 14 % des 1 600 jeunes filles. L'étude montre bien que la violence est un marqueur du mariage forcé. Nous en avons déduit la nécessité de mieux repérer les violences, pour détecter les jeunes femmes en danger de mariage forcé.

Nous avons été surpris de constater, dans cette enquête, que deux tiers des jeunes filles en avaient déjà parlé mais que celles ayant subi le mariage forcé n'en parlaient pas.

Par ailleurs, une étude qualitative a été réalisée à partir de 28 dossiers d'informations préoccupantes de la CRIP 93 entre 2009 et



**PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DES MARIAGES FORCÉS** de l'*Observatoire des violences envers les femmes* du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

2011 sur la base de signalements de danger de mariage forcé ou de jeunes filles mariées de force. L'idée était de reconstruire leur parcours de signalement, l'accompagnement reçu et les suites.

Le principal résultat porte sur la violence au cœur du mariage forcé. Toutes les jeunes filles avaient subi des violences psychologiques et physiques. 11 avaient subi des violences sexuelles.

Dans 11 cas, les deux parents étaient à l'origine du mariage forcé. Dans tous, au moins un des parents était initiateur et dans 1 cas sur 2, d'autres membres de la famille étaient impliqués.

Le mariage forcé a des répercussions directes sur la scolarité. Deux tiers étaient déscolarisées durant le traitement du dossier. Ce résultat nous a interpellés sur la déscolarisation comme marqueur du mariage forcé.

La déscolarisation est sanctionnée, au-dessous de 16 ans.

Nous avons d'ailleurs prévu, dans le protocole, un travail avec l'Éducation Nationale sur les inscrites et inscrits non présentés.

Dans tous les cas, le mariage forcé a eu un impact négatif sur le déroulement de la scolarité des victimes. Un certain nombre de signaux (baisse des résultats, absentéisme, repli sur soi, tendance suicidaire, comportement violent, grossesse précoce, etc.) doivent alerter les professionnel-le-s de l'Éducation Nationale. Tous les trois ou quatre ans, nous organisons de grandes journées de formation à destination des professionnel-le-s. Par exemple, l'information sur le danger de la médiation, interdite par les textes européens en cas de mariage forcé, est diffusée à cette occasion.

L'Éducation Nationale est l'auteur majoritaire des signalements. Au moment de l'information préoccupante, 17 des jeunes filles étaient en grave danger imminent de mariage forcé. Deux tiers des projets devaient avoir lieu à l'étranger et un tiers en France.

En ce qui concerne l'accueil et la prise en charge, un peu moins de la moitié des victimes ont vu le danger de mariage forcé écarté. 80 % des filles ont subi des pressions et des violences de la part de leurs parents durant le traitement de l'information préoccupante et 18 ont bénéficié d'un accompagnement par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les autres ont rompu brutalement les liens avec les services sociaux pendant le traitement du dossier. L'éloignement de la famille est la garantie de la protection.

Sur les 28 dossiers, le protocole a favorisé l'efficacité de la prise en charge. Le travail en réseau est très efficace. L'écueil principal est la sous-évaluation du danger. Les professionnel-le-s doivent être fermes sur l'éloignement. Il est plus compliqué de traiter les cas lorsque les jeunes filles sont retournées dans leur pays.

Les contrats « jeunes majeurs » constituent un outil indispensable pour mettre les jeunes femmes en sécurité.

Par ailleurs, l'Observatoire s'occupe des dispositifs de protection pour les femmes victimes de violences conjugales, dont les mesures d'accompagnement pour protéger les enfants. Nous avons réalisé un bilan des différentes mesures cet été et une stagiaire a détecté, sur la base des entretiens, les cas de mariage forcé. Sur 73 entretiens liés à des dossiers de violences conjugales avec enfants, 26 % de mariages ont été recensés.

Suite à l'enquête de 2007, un premier protocole a été mis en place, réunissant la justice, le Conseil départemental et l'ASE ainsi que les associations spécialisées. L'idée était que, face à une situation de mariage forcé, le professionnel-le dispose d'un mode d'emploi, comprenant :

- / les repères juridiques ;
- / les procédures pour les mineures ;
- / les procédures jeunes majeures ;
- / l'aide aux femmes de plus de 21 ans ;
- / les établissements scolaires et l'engagement des services de l'Éducation Nationale sur le département ;
- / la liste des relais auxquels s'adresser.

Le protocole mariage forcé prévoit, pour les mineures, que la prise en charge puisse se faire dans une circonscription autre que celle du domicile des parents. En outre, dans ce



cas précis, les services de l'ASE ne sont pas obligés d'informer les parents des mesures qu'ils mettent en place.

Par ailleurs, normalement, les contrats « jeunes majeurs », pour les 18-21 ans, sont délivrés aux jeunes qui ont déjà été suivis par l'ASE. Or le protocole édicte que toute jeune femme en danger de mariage forcé entre 18 et 21 ans, qu'elle soit connue ou non de l'ASE, a droit à un contrat « jeune majeur ».

Pour les plus de 21 ans, une prise en charge financière temporaire des besoins immédiats est proposée, passant par une demande traitée de manière prioritaire au service départemental des aides financières.

Par rapport aux établissements scolaires, le protocole a été actualisé, en impliquant davantage l'Éducation Nationale dans un travail sur les inscrites non présentées et dans la formation et la sensibilisation.

Nous possédons deux conventions, l'une avec le CROUS pour l'hébergement d'une étudiante par an et l'autre avec l'association FIT. Les jeunes femmes sont généralement accompagnées par Voix de femmes et peuvent être hébergées par l'association FIT dans le cadre d'un contrat « jeune majeur ».

Notre partenariat avec la justice est exceptionnel et joue beaucoup. Le partenariat s'est construit dans le temps.

---

### **Christine SARAH-JAMA**

Ce partenariat a des conséquences, notamment sur les ordonnances de protection en cas de violence conjugale. Dans un autre département où aucun protocole n'a été établi, la justice préconise la médiation alors qu'une femme obtient une ordonnance de protection sur notre territoire.

---

### **De la salle**

L'association Juris-Secours possède des points écoute femmes. Je trouve qu'il est peu question des situations de mariage forcé consommé, dans lequel les femmes ne se sentent pas victimes. Le travail de prise de conscience est complexe et peu d'outils existent en la matière.

---

### **Anne MARTINAIS**

J'ai évoqué nos dispositifs sur les violences conjugales. En général, un mariage forcé amène des violences conjugales. Nous

recevons des femmes pour des violences conjugales. Le mariage forcé n'est pas la problématique initiale pour laquelle elles nous saisissent.

---

### **De la salle**

Ces femmes nous saisissent aussi pour de la violence, sans avoir conscience qu'elles ont été victimes de mariage forcé.

---

### **Christine SARAH-JAMA**

Vous vous rendez compte qu'il s'agit d'un mariage forcé lorsque vous posez la question.

---

### **De la salle**

Nous posons de nombreuses questions sur leur parcours. Nous nous rendons compte à ce moment qu'elles ne se sont pas mariées par choix mais elles ne se considèrent pas victimes d'un mariage forcé.

---

### **Anne MARTINAIS**

Dans l'étude sur les violences conjugales, nous nous rendons compte qu'un peu plus d'un quart des femmes ont été mariées de force mais elles ne le disent jamais. Tout un travail de reconstruction doit être mené dans la durée.

---

### **Chahla BESKI**

Une typologie pourrait être créée pour ces femmes qui, au contact d'un autre modèle, prennent conscience que leur mariage a été forcé. Si l'accompagnement ne change pas, la prise de conscience nécessite un travail particulier.

---

### **De la salle**

Si la prise de conscience n'a pas lieu, un risque de perpétuation de cette pratique existe.

---

### **Chahla BESKI**

Tout à fait.

---

### **De la salle**

Je travaille à la ville de Nantes. Nous sommes confrontés, sur notre territoire, à

des bidonvilles de migrants venant d'Europe de l'Est et, dans ce cadre, à des problématiques de mariage forcé qui ne sont pas du tout mises en visibilité par les associations qui défendent ces publics.

La délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a travaillé sur ces questions et est prête à venir à Nantes pour nous présenter des préconisations en la matière. Nous nous inscrivons dans une approche pluridisciplinaire et globale sur ce sujet de la résorption des bidonvilles. Cette thématique du mariage forcé est plutôt portée par la collectivité que par les associations.

---

### Chahla BESKI

Le cas des femmes rom est très compliqué, compte tenu de l'attitude communautaire et de la fatalité du sacrifice. Il s'agit de sujets extrêmement tabous. Il est bon que l'État s'en préoccupe.

---

### De la salle

Je suis responsable du territoire d'intervention sociale de Sarcelles. Lorsque nous récupérons de la CRIP les dossiers sur des familles roumaines sédentarisées, nous ne pouvons pas réaliser les évaluations car les jeunes filles sont déjà parties. Cette situation est décourageante pour les travailleurs sociaux.

---

### Anne MARTINAIS

La situation nous échappe aussi. J'ai en mémoire l'exemple d'une jeune fille placée en foyer, qui a fugué au bout de trois jours.

---

### Christine SARAH-JAMA

Les institutions et les associations ont besoin d'agir main dans la main dans ce domaine.

---

### Iman KARZABI

Merci beaucoup pour ces échanges.

### POUR ALLER PLUS LOIN :

/ Le guide *Prévention des mariages forcés*, à destination des élu-e-s et produit par la *Mairie de Paris*.

/ Le *Guide de l'Union européenne sur les Mariages forcés/précoces* à destination des professionnel-le-s de première ligne.

/ *Guide Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local*, à l'usage des municipalités et EPCL, produit par le Centre Hubertine Auclert.

/ *Cartographie des dispositifs associatifs spécialisés d'accompagnement des femmes victimes de violence en Île-de-France*, produit par le Centre Hubertine Auclert, accompagnée d'un *kit d'aide au repérage et à l'orientation des femmes victimes de violences*.

**DES POLITIQUES LOCALES  
INNOVANTES POUR  
FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS  
FEMMES-HOMMES**

ATELIER N°2 :  
**« COMMENT FAVORISER  
L'ACCÈS AUX DROITS  
POUR LES FEMMES  
EN MILIEU RURAL ? »**

**Pauline LE VOT**

*Chargée d'étude «Femmes et ruralité» au Centre Hubertine Auclert*

L'étude «Femmes et ruralité» a débuté l'année dernière, sous l'impulsion de la présidence du Centre, avec deux rencontres en mai et en décembre qui ont permis de dessiner les contours des problématiques à creuser en 2018. Une revue de la littérature au niveau national et régional a permis de recueillir nombre de données chiffrées. Puis des entretiens ainsi que trois rencontres avec des experts et expertes, des acteurs, actrices et élues locales, ont précisé les problématiques.

C'est aujourd'hui la troisième rencontre, après une première à Étréchy le 31 août pour parler de la participation des femmes à la vie locale (vie politique, activités culturelles et sportives), puis à Coulommiers le 25 septembre, sur l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle dans les territoires ruraux.

Notre démarche se prolongera l'an prochain avec un questionnaire qui sera distribué aux élu-e-s locales et locaux franciliens des zones rurales. Le but final est de rédiger des préconisations et de mettre en lumière les bonnes pratiques, afin que les collectivités locales puissent se saisir de cet enjeu dans les zones rurales. Un rapport sera publié pour ce faire en 2019.

**Quels sont les enjeux de la rencontre d'aujourd'hui?**

**/ ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE**

La prévalence des violences conjugales, par un conjoint ou un ex-conjoint, est identique en milieu rural et en milieu urbain, avec 1,8 %. Mais la différence se situe dans l'accompagnement. En zones rurales, on constate un paradoxe lié à la proximité. Étant donné qu'il s'agit de petites communes où les gens se connaissent, les femmes hésitent encore plus à prendre la parole et se sentent encore plus isolées.

Dans les zones rurales, les femmes qui cherchent de l'aide se tournent principalement vers le corps médical mais vont rarement voir, en plus, la gendarmerie ou des associations. En zones rurales, seules 7 % des femmes victimes de violences vont voir à la fois le corps médical et la gendarmerie, contre 17 % en zones urbaines. Celles qui s'adressent à la fois



**RETROUVEZ EN LIGNE L'ENSEMBLE DES ACTES DE CE CYCLE DE RENCONTRES FEMMES ET RURALITÉ**

sur [www.centre-hubertine-auclert.fr/article/bilan-rencontres-cycle-femmes-et-ruralite](http://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/bilan-rencontres-cycle-femmes-et-ruralite)

au corps médical, à la gendarmerie et à une association ne sont plus que 1,3 % en zones rurales contre 10 % en milieu urbain. Pour la prise en charge et l'hébergement, là aussi une différence notable est constatée, de par l'éloignement des associations et la rareté des structures spécialisées pouvant accueillir ces femmes.

**/ ACCÈS AU DROIT**

Les structures qui ont pour but de faciliter l'accès au droit pour les citoyennes et les citoyens sont généralement implantées dans les zones urbaines. En Île-de-France, seulement 9,7 % des points d'accès aux droits sont situés en zones rurales, et seulement 6 % des Maisons de Justice et du Droit. Pourtant, 69 % des communes franciliennes sont considérées comme rurales.

Le manque d'information sur les dispositifs d'aide est l'une des premières causes de non recours au droit, avec la complexité des démarches administratives. C'est d'autant plus le cas dans les zones rurales où l'accès à Internet est moins évident pour une population souvent plus âgée, ainsi que pour les personnes ayant des difficultés à lire et écrire le français.

**/ ACCÈS AUX SOINS**

Enfin, l'accès aux soins médicaux est ren-



du difficile en zones rurales du fait d'une offre de soins plus faible et plus dispersée, surtout pour certaines spécialités et pathologies.

En moyenne en France, il faut 15 minutes pour se rendre à une maternité, mais pas moins de 30 minutes en zones rurales. Dans certains territoires, le délai pour obtenir un rendez-vous avec un ou une gynécologue peut monter à deux mois et demi. Un délai bien trop long, notamment lorsqu'il est question de grossesse non-désirée ou de traitement d'une MST.

La densité des médecins généralistes et spécialistes à ne pas pratiquer le dépassement d'honoraires est plus faible en Île-de-

France que dans le reste du pays (y compris en zones urbaines). Pour 100 000 habitant-e-s, seuls 52 médecins généralistes ne pratiquent pas le dépassement d'honoraires en Île-de-France, contre 76,5 au niveau national. En Seine-et-Marne, département plutôt rural, la proportion tombe à 46,3 médecins pour 100 000 habitant-e-s.

En 2018, seulement 25 % des franciliens et des franciliennes qui vivent en milieu rural se disent satisfaits de l'accès aux soins et aux professionnel-le-s de santé.

Comment répondre à ces défis ? Nos intervenantes nous proposeront probablement aujourd'hui nombre de solutions.

## Présentation de l'étude *Les violences faites aux femmes en milieu rural*

### UNE ÉTUDE EN MIDI-PYRÉNÉES ET EN PAYS DE LA LOIRE, RÉALISÉE PAR LA FNSF

#### **Françoise BRIÉ**

*Directrice Générale de la Fédération Nationale Solidarités Femmes (FNSF)*

La FNSF est un réseau de 67 associations en France. En 1992, elle crée une ligne d'écoute nationale destinée au départ aux femmes victimes de violences conjugales. Depuis 2004, cette ligne est devenue une porte d'entrée pour toutes les formes de violences faites aux femmes, y compris les viols, les mariages forcés ou le harcèlement sexuel au travail. La Fédération traite entre 45 000 et 50 000 appels par an au 3919, majoritairement des violences conjugales. Le réseau propose 2 700 places d'hébergement et accompagne 30 000 femmes hors-hébergement et 5 000 victimes, femmes et enfants, dans les centres d'hébergement.

Au niveau national, en France, les trois quarts des bassins de population sont en zones rurales. Ils représentent 78 % de la superficie du pays et 31 % de la population. Il s'agit d'une population dispersée et vieillissante : 25 % de

personnes de plus de 60 ans, 25 % de moins de 25 ans et 50 % de 26 à 59 ans. Selon le ministère de l'Intérieur, entre 44,6 % et 55 % des féminicides ont lieu en milieu rural.

La FNSF a réalisé une enquête sur les violences faites aux femmes en milieu rural, en régions Pays de la Loire et Midi-Pyrénées, des territoires presque uniquement en zones rurales. En 2011-2012 les situations de 730 femmes ont été examinées celles de 1 134 autres en 2014. Les données sont à la fois quantitatives et qualitatives, à partir des témoignages de femmes accompagnées dans les associations, des témoignages de professionnel-le-s et des éléments d'analyse qui émergent des rapports d'activité de ces associations.

L'expérience des associations du réseau mène au constat que les spécificités des conditions de vie des femmes en zones rurales augmentent leurs difficultés dans leurs parcours de sortie des violences. Le taux de prévalence des violences physiques ou sexuelles en 2014 se situe entre 3,4 % et 2,9 % au niveau national

et à 3 % en zones rurales. Il n'y a donc pas de différence notable entre ruralité et urbanité en la matière.

Les femmes en milieu rural représentent des catégories très hétérogènes :

/ Des exploitantes agricoles, souvent les conjointes d'exploitants, une population en diminution constante dans les petits bourgs. Pour elles, l'importance du qu'en-dira-t-on, de la réputation et de la «surveillance» est extrêmement forte. Le couple est solidaire économiquement, ce qui rend les séparations encore plus compliquées ;

/ Les enfants des exploitants et exploitantes agricoles, ou les exploitants qui eux-mêmes ne travaillent plus du fait de leur âge ou qui ont trouvé du travail localement. Le modèle traditionnel est très fort, comme l'ancrage local, et la propriété d'une maison individuelle est l'idéal, avec des couples qui se forment très tôt et qui sont très surveillés par la famille ;

/ Les néo-ruraux, qui ont choisi de s'installer en zones rurales pour trouver un habitat moins cher et qui se déplacent pour travailler. La femme y perd souvent beaucoup en termes d'accès à l'emploi, avec des métiers peu qualifiés, des responsabilités familiales et des enfants.

Dans notre enquête, la très grande majorité des femmes interrogées vivaient en couple et avaient au moins un enfant, elles étaient principalement victimes de violences conjugales.

Les difficultés majeures qui ont été observées sont d'abord la prégnance des stéréotypes sexistes et d'une société patriarcale. Les femmes sont plus contraintes par la répartition des tâches domestiques et la garde des enfants, avec un mode de garde extérieur souvent compliqué, essentiellement des assistant-e-s parental-e-s, dont le coût est plus élevé que d'autres modes de garde. De plus, les rôles sexués sont très prégnants (l'emploi pour les hommes et de la présence au domicile pour les femmes). Les violences sont niées, difficilement révélées, minimisées ou banalisées. Enfin, ces territoires sont marqués par un isolement géographique, des difficultés de mobilité (surtout pour les femmes de plus de 60 ans), et une précarité financière (en zones rurales, 60 % des chômeurs de longue durée sont des femmes et 40 % des femmes occupent des emplois en temps partiel).

À ces éléments s'ajoute une méconnaissance des droits, du numéro d'écoute nationale 3919 et des lieux spécialisés pour accompagner la sortie de la violence. Les femmes des zones

rurales sont sous-représentées dans les publics pris en charge par les associations de la Fédération. Très souvent, les femmes découvrent l'existence des associations lorsque les gendarmes interviennent et les y accompagnent. Il y a une vraie méconnaissance des lieux de ressources, on entend notamment « Si j'avais su que vous existiez... Cela fait dix ans que je vis cela ! »

Les violences sont exactement les mêmes en zones rurales qu'en zones urbaines, le phénomène d'emprise est le même, mais ce sont les conditions de vie qui créent des difficultés particulières :

/ Au départ, la vie en couple est vécue comme un moyen d'émancipation, mais elle est complexifiée par la présence des familles qui restent à proximité et exercent une forme de contrôle d'où la difficulté conséquente à faire accepter le divorce ou la séparation ;

/ Le manque de services de proximité dans le secteur de la santé et de la justice, et le manque d'associations spécialisées. Tenir une permanence dans des zones rurales a un coût que les financeurs se sont pas toujours prêts à verser puisqu'elles ne sont pas forcément très fréquentées, même si elles sont extrêmement utiles ;

/ La formation des professionnel-le-s est souvent insuffisante ou inégale ;

/ Les jeunes femmes ont souvent une voiture à disposition, mais c'est moins vrai quand elles sont victimes de violences conjugales car leurs déplacements peuvent être contrôlés ;

/ L'indépendance financière, l'attribution d'un compte bancaire indépendant, sont nécessaires pour pouvoir entamer des démarches afin de sortir des violences.

En conclusion, ce sont vraiment les conditions de vie en zones rurales qui augmentent les difficultés, il faut tenir compte de ces particularités dans les réponses qui vont être apportées à ces femmes ainsi que dans les politiques publiques.

Les associations des Pays de Loire, notamment sur Nantes, insistent en particulier sur le maillage territorial, avec l'impératif de réduction des temps de déplacement, la mise en place de groupes de travail de professionnel-le-s animés par les associations Solidarités Femmes, le suivi local en termes d'hébergements d'urgence et la mise en place de permanences dans des lieux neutres (en mairie notamment). C'est un travail à très long terme qui demande une régulation permanente, avec des associations qui doivent piloter les groupes de travail et de pilotage.

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**/ En quoi consiste le phénomène de l'emprise ?**

Le concept d'emprise vient des injonctions contradictoires amenées par l'auteur des violences, avec des phases de rémission et des femmes qui se retrouvent progressivement prises au piège dans des toiles d'araignées : déresponsabilisation de l'auteur, culpabilisation de la victime, incapacité à quitter le conjoint violent et phénomènes d'allers-retours rendus encore plus compliqués du fait de l'inaccessibilité d'un certain nombre de services. La sortie de la violence est ensuite grevée par les conditions socio-économiques : lorsqu'on est exploitante agricole, avec des animaux, avec une propriété en commun avec son agresseur et le poids de la famille, tout cela rend le départ du domicile pour le moins difficile.

**/ La question de la non maîtrise du français a-t-il été un facteur d'isolement remonté lors de l'étude sur les violences faites aux femmes en milieu rural ?**

Les associations du réseau parlent effectivement de cas de femmes étrangères, qui arrivent en zones rurales et qui ne maîtrisent pas la langue française, c'est un frein supplémentaire à la sortie des violences. Trouver les moyens d'apprendre la langue s'avère encore plus difficile en zones rurales.

**Fédérique MARTZ :** Les femmes qui ne parlent pas la langue, en zones rurales, sont souvent en situation de prostitution ou d'esclavage moderne. Lorsqu'elles sont reçues par une association, il faut donc absolument créer un lien via leur langue maternelle.

**/ Avez-vous pu vérifier dans votre enquête si les femmes victimes de violences sont salariées de leurs maris ?**

**Françoise BRIÉ :** Oui, il y a des femmes victimes de violences qui sont salariées par leurs conjoints. Mais c'est tout de même à la marge, en tout cas dans le cadre de l'enquête de la Fédération, et ce peut être aussi le cas en milieu urbain. On oublie souvent, dans les textes de loi, qu'il y a une possibilité pour les femmes victimes de violences de toucher les indemnités chômage si elles ont été victimes de violences. Mais cela implique de négocier

une rupture conventionnelle ou un licenciement avec son agresseur.

**/ Les chiffres les plus récents datent de 2014, d'autres études sont-elles envisagées pour constater une éventuelle progression ?**

Compte tenu la tension budgétaire actuelle, l'importance du soutien des Conseils départementaux et des Régions est cruciale pour que la Fédération puisse relancer une étude afin d'approfondir les thématiques soulevées dans cette première enquête. Mais beaucoup d'associations du réseau qui sont en milieu rural sont confrontées à des difficultés financières, du fait de la baisse du financement par les collectivités locales.

# Les enjeux de l'accompagnement juridique en milieu rural

## Céline BOMPOINT

*Juriste coordinatrice au Centre d'Information Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Essonne*

Le CIDFF Essonne est une association loi 1901 implantée depuis 1982, membre de la Fédération nationale des CIDFF. Sa mission d'intérêt général est d'informer le public en sachant que, selon les CIDFF (un par département), deux secteurs sont couverts : l'accompagnement des femmes dans l'emploi et la création d'entreprise, et l'accès aux droits pour les femmes.

Le secteur juridique du CIDFF Essonne est composé de huit juristes dont la mission est donc d'informer le public – hommes et femmes, mineur-e-s ou adultes – sur leurs droits en tous domaines relatifs au droit privé. L'objectif est de rendre la loi intelligible et de favoriser pour chaque citoyen-ne-s le plein exercice de ses droits et une plus grande autonomie. Le droit civil va porter principalement sur des questions de droit de la famille, majoritairement les séparations, puis les questions de droit du travail – essentiellement sur les problématiques de harcèlement au travail – puis tout ce qui est lié au droit des biens, et enfin le volet pénal.

Les personnes sont reçues gratuitement dans nos permanences, de façon anonyme. Elles reviendront autant de fois que nécessaire tant qu'elles le voudront bien, notre porte étant toujours ouverte, en particulier pour des démarches de divorce ou de harcèlement au travail qui prennent forcément du temps. L'objectif n'est pas de leur dire quoi faire, mais de les informer sur ce qu'il est possible d'entreprendre. C'est à elles et eux de faire le choix d'agir ou pas via une action aux Prud'hommes, au pénal, ou en prenant la décision de divorcer.

Pour obtenir ces informations, ces personnes peuvent contacter l'association via sa permanence téléphonique à Évry ou par courriel. Des permanences se sont développées dans le département de l'Essonne pour permettre au public d'être reçu au plus près de chez lui. 38 communes bénéficient d'une ou plusieurs permanences d'accès aux droits,

et parmi elles 11 sont en zones rurales. Il y a en tout 45 points d'information car il y en a plusieurs dans certaines grandes villes de l'Essonne.

L'Essonne est située dans la grande couronne de l'Île-de-France. La moitié sud du département est essentiellement rurale, avec très peu de services publics à disposition des habitant-e-s. Tribunaux, points d'accès aux droits, Maisons de Justice et du Droit sont tous concentrés dans la moitié nord du département. Il y a deux lignes de RER qui traversent en parallèle le territoire, du Nord au Sud. Ainsi, pour accéder au Tribunal de Grande Instance, les habitant-e-s du Sud doivent remonter jusqu'en haut de la moitié nord pour ensuite changer de ligne de RER, redescendre, et rejoindre le tribunal.

Le CIDFF est né en 1982 et dès 1988 il a réussi à ouvrir une permanence d'accès aux droits sur la seule ville du Sud du département disposant d'un Tribunal d'Instance. En 2001, un partenariat est créé avec une association de développement de l'emploi, qui n'existe plus aujourd'hui. Cette association avait mis en place un « bus de l'emploi » qui sillonnait la zone rurale de l'Essonne, commune par commune, depuis Évry. L'équipe était composée de conseillères de l'emploi et d'une juriste du CIDFF. Ce partenariat a duré trois ans mais une difficulté fut vite constatée : que ce soient dans les quartiers politiques de la ville ou dans les zones rurales, la proximité a des inconvénients. Les gens n'osent pas venir lorsque les voisins sont trop proches et peuvent les voir. Par exemple, sur la commune de Richarville, commune de moins de 500 habitants et habitantes, le bus était installé près de l'église, en face de la mairie, à la vue de tous et toutes.

En 2004, grâce à l'aide de la maire d'une petite commune de l'Essonne, aussi conseillère départementale, une convention est signée avec plusieurs communes prêtes à s'engager financièrement pour mettre en place des permanences d'accès aux droits dans le département. Huit permanences sont ouvertes dans ces communes du Sud de l'Essonne, le Conseil départemental prenant en charge

50 % du financement.

La difficulté d'avoir une seule permanence dans une commune, sur un mois, est qu'on a du mal à fidéliser le public. Deux permanences dans le mois permettent au contraire de mieux développer le partenariat local et de faire en sorte que le bouche-à-oreille fonctionne.

En 2007, une convention est signée avec l'État, plusieurs associations, les commissariats et gendarmeries, afin d'organiser des permanences spécifiques pour les femmes victimes de violences conjugales. En plus des communes rurales qui accueillent déjà des permanences, cette convention permet de percevoir des fonds et d'asseoir une présence dans les zones rurales.

Le Conseil départemental continue aujourd'hui à cofinancer les permanences de l'association. Le bouche-à-oreille a bien fonctionné et d'autres communes ont demandé à avoir leur propre permanence d'accès aux droits. De nouvelles structures sont arrivées sur le territoire : à Étampes, nous avons pu nous installer en centre-ville en 2009 grâce à l'ouverture d'un point d'accès aux droits par la mairie. D'ici peu, ce point d'accès aux droits d'Étampes deviendra une Maison de Justice et du Droit, ce qui permettra une meilleure offre de services de proximité entre l'utilisateur et la justice.

Enfin, l'ouverture des Maisons des Services Au Public (MSAP) ces dernières années permet de rassembler en un même lieu de nombreux services de proximité, y compris ceux relatifs à l'accès aux droits. Ces maisons permettent d'ailleurs aux femmes victimes de violences conjugales de venir consulter l'association sans se faire particulièrement remarquer des voisins proches.

Quelques statistiques pour 2017 : le CIDFF Essonne a reçu 9 900 personnes, dont seulement 683 personnes issues de communes rurales. Sur le territoire urbain, l'association est présente toutes les semaines, mais ce n'est pas le cas en secteur rural puisque le coût financier d'une présence hebdomadaire est souvent trop important pour les petites communes. Sur les 11 communes en zones rurales du Sud de l'Essonne, parmi les 683 personnes reçues en 2017, 76 % sont des femmes (contre 65 % en zones urbaines). Les domaines de droit abordés restent classiques : problématiques familiales, droit des biens et droit du travail.

À propos des néo-ruraux, l'association a constaté qu'énormément de gens qui vivaient à Étampes sont descendus dans le Sud du dé-

partement, attirés par des loyers moindres et une accession à la propriété moins coûteuse. Mais une explosion des divorces s'en est suivie : le Sud est certes moins cher au logement, mais les coûts annexes deviennent beaucoup plus importants (par exemple l'achat d'une deuxième voiture, la nécessité d'une garde plus longue des enfants, des temps de transports et de trajets énormes, etc.)

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**/ Le CIDFF organise-t-il des actions collectives en matière d'accès aux droits ?**

Le CIDFF propose des actions collectives sur différentes thématiques : égalité, violences conjugales, autorité parentale, etc., à la demande, auprès de n'importe quel service. Une difficulté dans les communes rurales est qu'il s'agit d'élu-e-s, pas tant d'agent-e-s communaux, qu'il est difficile de les réunir pour les sensibiliser à ces thématiques.

**/ Avez-vous l'intention de réaliser des permanences sur la thématique de l'accès à l'emploi ?**

En 2001, il y avait quelques permanences relatives à l'emploi sur la ville d'Étampes, mais qui n'ont pas vraiment fonctionné. La difficulté est toujours de réussir à trouver des fonds, et ce sont parfois des fonds européens qui tardent à être versés. Les élu-e-s locales et locaux ne sont pas plus intéressés que cela par ce genre de permanences.

**/ La thématique des droits des étranger-e-s n'est pas abordée dans vos permanences ?**

Le CIDFF n'est pas là pour donner du conseil mais pour informer le public, puisqu'il ne faut pas empiéter sur le travail des avocat-e-s. Bien souvent, un-e étranger-e-s qui vient consulter une permanence en ressort très déçu, car il ne sera pas accompagné dans ses démarches auprès de la préfecture. Sur Étampes, dans la zone rurale, un juriste spécialisé en droit des étranger-e-s intervient lors des permanences, en lien avec la préfecture.

**/ La proximité du public en zones rurales est donc un frein ?**

Cela dépend en fait de la configuration du lieu d'accueil des permanences. Dans une commune rurale du Sud de l'Essonne, la permanence était installée dans la petite mairie, au premier étage, avec un grand escalier pour y accéder. De fait, celles qui voudraient s'y rendre sont clairement visibles par les autres usagers et usagères des services qu'offre la mairie. C'est assez dissuasif, cela n'aide évidemment pas à la confidentialité et à l'anonymat. Il faut bien penser à l'endroit où sera organisée la permanence, pour préserver un minimum de discrétion.

**/ 76% des personnes qui viennent consulter les permanences, en milieu rural, sont des femmes. Au départ le CIDF n'avait qu'un F, pour les droits des femmes, puis lui a été accolé un deuxième F, pour les droits des familles. La tendance générale n'est-elle pas de glisser du droit spécifique des femmes à un droit plus général, simplement pour que les associations puissent continuer à exister, d'un point de vue strictement financier ?**

Le CIDFF bénéficie d'un agrément de l'État, qui exige notamment que 70 % au moins des personnes rencontrées soient des femmes, les actions réalisées le seront donc toujours auprès des femmes. Mais les baisses budgétaires font que les actions collectives vont être de plus en plus souvent privilégiées.

# Faciliter la prise en charge des femmes victimes de violences : la piste de l'itinérance dans les Yvelines

## Frédérique MARTZ

*Co-fondatrice et directrice de Women Safe*

Les prises de parole précédentes sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettent la comparaison avec les Yvelines, un territoire de ruralité lui aussi, mais avec une politique différente. En particulier, dans ce département, le Conseil départemental est totalement absent d'un point de vue du financement des associations.

L'association Women Safe regroupe dans un même lieu des services et des ressources à destination des femmes victimes de violences, dans un contexte sécurisé et anonyme. Le lieu est implanté dans l'enceinte de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye afin de mettre l'accent sur la santé des femmes. Il réunit des médecins (dont des spécialistes de l'excision), des juristes, des avocat-e-s, des psychologues et des infirmier-e-s.

La problématique des professionnel-le-s est de réussir à partager leurs informations pour être plus efficaces. Malheureusement, au départ, à cause des fameux secret médical et secret de l'avocat-e, le dialogue entre professionnel-le-s était pour le moins délicat à mettre en place. Après quelques années d'existence, tous les professionnel-le-s ont enfin compris qu'il fallait briser ce secret afin de pouvoir traiter les dossiers ensemble.

La permanence reçoit évidemment des femmes des Yvelines, mais aussi des femmes venant d'autres départements, pas moins de 51 départements ! On a tendance à géo-localiser une femme victime sur son département, alors qu'elles peuvent parfois traverser toute la France pour trouver de l'aide et du conseil sans être repérables par leurs proches.

Le département des Yvelines, qui totalise 2 284 km<sup>2</sup> de superficie, rassemble 262 communes, dont 185 en zones rurales. La popu-

lation rurale représente 9 % de la population totale du département. Les acteurs de proximité sont évidemment les élu-e-s locales et locaux, avec peu de femmes élues maires. Les maires hommes, en zones rurales, sont souvent assez paternalistes et ne reçoivent pas avec enthousiasme les associations féministes. Les gendarmes sont souvent les premières interfaces dans les cas de violences physiques. Selon la préfecture, en 2015, 309 faits de violences intrafamiliales ont été recensés, soit une croissance de 5,82 % par rapport à 2014, et ces données ne concernent que les dépôts de plainte. Trois quarts des victimes étaient des femmes.

239 communes des Yvelines disposent d'une école, dont 160 communes rurales, et parmi elles sept qui ont une classe unique. Les acteurs de proximité se trouvent également dans l'enseignement, en particulier les infirmier-e-s scolaires et les assistant-e-s sociales et sociaux. Mais dans les zones rurales, ce sont des actrices qui ont disparues.

Les autres acteurs locaux sont les professionnel-le-s de santé mais la désertification dans les zones rurales fait qu'aujourd'hui, il ne reste que 150 médecins et 28 officines de pharmacie pour 100 000 habitant-e-s. Les professions libérales, sages-femmes et infirmier-e-s, sont en train de se développer parce qu'on leur donne plus de fonctions. Ce sont des acteurs de soins qui vont aux domiciles, et peuvent être ainsi de très bons indicateurs de violences intrafamiliales.

Aujourd'hui, l'association s'est raccrochée aux PMI car elles sillonnent des zones qui couvrent tout le territoire, alors que les acteurs du Nord et du Sud du département ne se parlent pas. Par exemple, les psychiatres du Nord du département n'ont aucun lien avec ceux du Sud, sans que l'on comprenne vraiment pourquoi. La PMI dispose de 20 centres

sur le territoire mais pour préserver une relation de proximité avec les habitants et habitantes les plus éloignées, elle a mis en place un bus qui permet de faire voyager une infirmière et un médecin. Elle propose des consultations pour les enfants jusqu'à six ans. Ces consultations sont de bonnes entrées car 70 % des femmes reçues par l'association déclarent être victimes de premières violences lors de leur grossesse. C'est donc lors de leurs consultations pour leurs enfants qu'on peut espérer détecter celles qui sont victimes de violences conjugales.

Les professionnel-le-s de l'association se joignent donc au bus de la PMI. Il s'agit d'infirmières, de psychologues et de gynécologues. Il est d'ailleurs frappant de constater comment les maires des communes rurales rencontrés lors de ces déplacements ont du mal à admettre qu'il puisse y avoir des faits de violences dans leurs communes. On entend souvent dire « Non, chez nous, il n'y a pas de violence, seulement des petites disputes, on gère comme on peut ».

Les gendarmes ont été formés et depuis, ils ont une approche plus ouverte de ces problématiques. Auparavant, ils pouvaient avoir tendance à étouffer les affaires de violences, ne serait-ce qu'en décidant de ne pas prendre des dépôts de plainte. Du fait de l'impact de la violence, subie pendant des années, nous avons rencontré des cas de santé psychique dégradée, comme ce fut le cas dans l'affaire de Jacqueline Sauvage, dont nous avons rencontré la fille.

### Françoise BRIÉ

Dans le 92, nous avons suivi l'affaire d'une femme qui avait des troubles psychiatriques et que personne ne voulait croire, alors qu'elle était bel et bien victime de violences. Son conjoint a finalement été condamné après deux années de travail avec elle pour qu'elle soit finalement en situation de pouvoir exprimer les violences qu'elle avait subies.

### Frédérique MARTZ

Dans les chiffres de l'association remontent beaucoup de cas d'inceste dans les zones rurales. Aux vues des déclarations obtenues, on peut estimer que les violences sexuelles sont assez importantes, y compris dans des zones plus urbanisées. Nous identifions en particulier une montée assez impor-

tante des violences sexuelles sur les enfants.

Sur les 1950 femmes reçues par Women Safe depuis 2014, seulement sept femmes étaient issues de zones rurales, d'une moyenne d'âge de 40 ans, toutes ayant une activité professionnelle, et témoignant de violences principalement conjugales.

Les zones rurales étant peu couvertes par les hôpitaux, l'association s'est beaucoup appuyée sur le monde libéral. Nous récupérons beaucoup de femmes qui sortent des hôpitaux et retournent dans leurs zones rurales où elles sont perdues de vue par les services hospitaliers.

Finalement, que conseiller aux élu-e-s ? Il faut les associer beaucoup plus à la construction d'un maillage territorial de proximité, pour qu'ils soient plus à l'aise pour diriger vers des ressources de proximité. Il conviendrait aussi de se doter d'une ligne budgétaire à la hauteur des enjeux, des moyens de déplacement vers les unités médico-judiciaires (UMJ) ou vers des associations, et organiser des événements de sensibilisation. Enfin, il faudrait former les conseillères et conseillers municipaux et les forces de l'ordre à la prévention et au dépitage des violences.

#### POUR ALLER PLUS LOIN :

/ Fédération Nationale Solidarité Femmes, *Les violences faites aux femmes en milieu rural*, 2014.

/ Retrouvez en ligne l'ensemble des actes du cycle de rencontres Femmes et ruralité sur [www.centre-hubertine-auclert.fr/article/bilan-rencontres-cycle-femmes-et-ruralite](http://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/bilan-rencontres-cycle-femmes-et-ruralite)

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

40

**/ Vous avez toutes les trois esquissé la problématique d'un manque de pilotage des actions sur les territoires, qui devrait se saisir de ce pilotage ?**

**Céline BOMPOINT**

La difficulté des commissions, des comités de pilotage, c'est qu'ils existent seulement pour un temps donné, avec des personnes et pas des institutions. Dès qu'un maillon se retire, il faut tout recommencer.

Sur la difficulté du partage, nous avons fait des constats hallucinants. Nous avons participé à des réunions où on devait dire des choses communes, sur le même cas, mais sans jamais dire de qui on parlait, alors que nous étions entre professionnel-le-s qui devaient prendre des décisions pour aider cette personne...

**Françoise BRIÉ**

Dans les zones que je vous ai décrites, ce sont les associations Solidarités Femmes qui sont leurs propres pilotes, face à des institutions dans lesquelles les responsables changent régulièrement.

Sur la question de la confidentialité, bien évidemment si une femme ne souhaite pas donner son nom et son prénom, on ne la force pas à le faire, c'est un sujet assez compliqué.

**Frédérique MARTZ**

La politique aujourd'hui prend peut-être un peu trop le pas sur des sujets qui sont quand même des problématiques de santé publique, l'enjeu est trop important pour être politisé.

**/ Plusieurs participantes à la réunion témoignent du peu de considération des policiers et gendarmes qui recueillent des récits de femmes victimes de violences, lesquelles ont ensuite beaucoup de mal à faire confiance aux institutions pour se sortir de leur situation.**

**Frédérique MARTZ**

Il y a un énorme *turn-over* dans la gendarmerie et la police et, très souvent, les responsables formés une année disparaissent du service l'année suivante. Il faut alors tout recommencer.

**Céline BOMPOINT**

Nous avons constaté que dans toutes les gendarmeries où nous intervenons, un très bon partenariat s'est créé. Et ils sont de-

mandeurs parce qu'ils sont aussi démunis que tout autre professionnel-le. Une femme vient témoigner de violences conjugales, mais il leur manque tout un tas d'éléments socio-économiques pour prendre en charge la personne. Ils appellent l'association, ils nous interpellent quand ils ont des cas à gérer. Ce qu'expliquent souvent les forces de l'ordre, c'est qu'ils veulent des dossiers solides, avec des éléments factuels, pour éviter que le parquet classe sans suite.

**/ Combien de femmes venant se renseigner auprès de vos associations sont aussi des mères ?**

**Frédérique MARTZ**

Nous avons le cas d'une femme, très avancée dans sa grossesse, qui est venue nous voir encore habillée en pyjama, nous avons réussi à la faire hospitaliser. Finalement, elle a accouché, mais on lui a retiré l'enfant pour le confier au père, alors qu'il était violent et qu'elle avait porté plainte contre lui ! Nous sommes révoltées tous les jours face à ces décisions incompréhensibles. Comme cette personne avait quitté le domicile, la justice a décidé qu'il serait mieux pour l'enfant qu'il soit chez son père... Nous n'arrivons plus à trouver ces décisions rationnelles. C'est souvent le critère socio-économique qui prend le pas sur l'urgence de la situation de violence.

**Françoise BRIÉ**

La question socio-économique est souvent plus importante que les violences subies, et bien souvent, c'est l'agresseur qui dispose d'une bonne situation socio-économique. On se bat tous les jours pour héberger une femme, ne serait-ce que quelques semaines, parce qu'on sait qu'une décision de justice va bientôt arriver et qu'on sait qu'en cas de précarité du logement, la résidence des enfants sera attribuée à l'agresseur. La notion d'enfant victime est alors totalement évacuée...

**Frédérique MARTZ**

On a vu le cas d'un auteur de violences conjugales qui était aussi dealer de drogues, et la police a privilégié ce dernier aspect dans son dossier. Ils ont attendu de pouvoir arrêter le dealer, sans considération particulière pour la situation de violences que subissait sa compagne, qu'il avait pourtant menacé de mort !

**DES POLITIQUES LOCALES  
INNOVANTES POUR  
FAIRE RECULER LES INÉGALITÉS  
FEMMES-HOMMES**

ATELIER N°3 :  
**« CONCEVOIR  
LES ÉQUIPEMENTS  
LOCAUX DANS UNE  
PERSPECTIVE D'ÉGALITÉ »**

# Comment faire une ville pour toutes et tous ?

---

## Paul DAULNY

Lorsque nous interrogeons la conception des équipements locaux dans une perspective d'égalité, nous ne nous limitons pas à la rue ou aux transports : il s'agit bien de vous proposer une réflexion globale sur cette thématique.

---

## Chris BLACHE

*Coordinatrice de Genre et Ville*

L'association Genre et Ville ([www.genre-et-ville.org/](http://www.genre-et-ville.org/)) travaille sur la partie urbanistique. Il n'est plus possible aujourd'hui de nier le fait que le genre devient compétence de l'urbanisme ; il n'est plus possible de concevoir des villes sans penser égalité. De la même manière que le développement durable est désormais intégré dans les cahiers des charges et les appels d'offres, le genre constitue une évidence sur ces questions.

L'enjeu tient aux *process* utilisés. Nous avons relevé un certain nombre d'éléments. En premier lieu, nous nous rendons compte au quotidien qu'il n'est pas possible de réaliser ce travail efficacement sans souscrire à une grille d'analyse féministe. Beaucoup d'actions peuvent être menées dans les systèmes traditionnels, qui restent cependant ceux de la domination. Être féministe revient à penser en termes d'*empowerment*, de développement personnel, de pouvoir d'agir et de travail d'émancipation. Rester sur le modèle patriarcal consiste à mettre en place des *process* plus descendants. Généralement, la question des femmes et de l'espace public est pensée en termes de sécurité, « faire de la sécurité pour les femmes » alors que nous sommes des actrices. En tant qu'urbanistes, nous travaillons avec d'autres équipes, qui ne possèdent pas cette vision politique et ne comprennent pas la nécessité de modifier cette façon de penser. Or, le rapport situé à l'espace détermine la manière d'aborder la ville de demain.

Nous sommes en outre souvent enfermés dans des éléments de contrôle social autour de la sécurité alors que nous cherchons

plutôt à ouvrir, de manière innovante, dans la perspective d'une ville incluante, permettant à toutes et tous de vivre sereinement.

La volonté politique n'est pas suffisante mais elle est nécessaire pour porter le projet. Pour pouvoir convaincre et montrer ce qu'il se passe sur les territoires, un temps est indispensable, celui de l'étude. Il permet également la sensibilisation et la prise de conscience. Par exemple, les cartographies de mobilité montrent de grandes différences entre les femmes et les hommes. Les femmes ne se déplacent pas de manière pendulaire, de par les fonctions sociales qu'elles occupent encore aujourd'hui. Le corpus d'informations que nous récoltons nous permet ensuite d'adresser les problèmes.

Il convient en outre de bien comprendre les enjeux, en particulier pour les femmes. En nous saisissant de cette question, nous nous opposons à tous les systèmes de domination. Il existe des enjeux économiques, des enjeux en termes de stéréotypes (qui peuvent parfois être portés par les femmes), etc.

Faire la ville égalitaire constitue un processus complexe, itératif et transversal. La question des violences doit être inévitablement adressée, de façon construite. S'il est beaucoup question de la violence dans l'espace public, la violence dans l'espace privé est moins médiatisée, alors qu'elle est majoritaire. Les violences dans l'espace public ne doivent pas être niées mais elles doivent être ramenées à leur juste place, pour que cet espace ne soit pas perçu comme un espace de tous les dangers.

Il importe, au niveau des territoires, d'introduire la compétence de genre à tous les niveaux de gouvernance : élu-e-s ; maîtrise d'ouvrage ; maîtrise d'œuvre ; mode projet et micro-projet. Le processus doit également être itératif : il convient d'évaluer sans cesse l'action pour vérifier de ne pas être en train de reproduire les stéréotypes.

Par ailleurs, mettre à disposition des outils est également très importants. Deux guides seront publiés cette semaine par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU),

en partenariat avec Genre et ville, autour de projets menés à Villiers-le-Bel dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Pour la première fois, une ville a présenté un projet durable et égalitaire, qui a été retenu et financé. Le premier guide porte sur le logement égalitaire. Le second porte sur l'espace public. Villiers-le-Bel a prévu de construire des logements égalitaires et d'engager des travaux sur trois ans dans l'espace public.

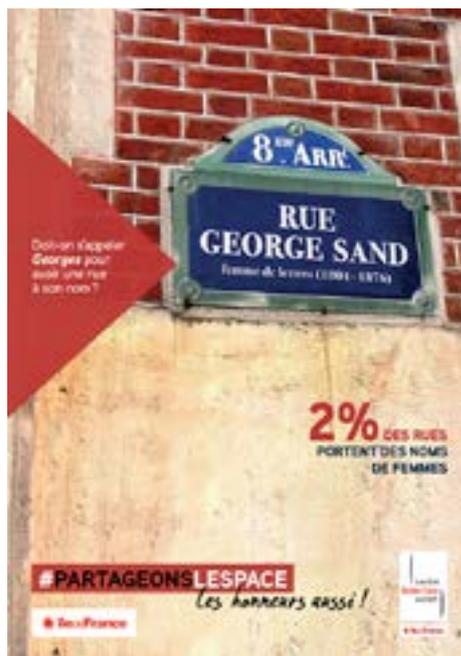
De plus, l'aménagement doit être incluant. Je préfère utiliser le terme incluant plutôt que celui d'inclusif, devenu valise, qui peut parfois masquer les exclusions. Incluant s'oppose à excluant et permet de montrer qu'il s'agit de faciliter l'inclusion.

Il convient de montrer l'exemple. Nous avons travaillé avec la société ETC sur la Place du Panthéon en exigeant que tant des femmes que des hommes interviennent pour fabriquer le mobilier. Nous avons eu la même exigence vis-à-vis des ateliers d'insertion qui sont intervenus sur le projet.

Nous travaillons avec des urbanistes et des architectes qui vont produire l'espace. Notre rôle est de leur montrer ce qu'il est possible ou non de faire. À Florac où nous sommes intervenu-e-s, nous avons travaillé sur un square. Alors que le nom de square Allende avait été au départ retenu, nous avons proposé de le féminiser. Un concours est actuellement lancé, sur la base de 30 propositions des habitants et habitantes. Nous avons en outre essayé de sortir de l'écueil d'un aménagement tout fait, en mettant en lumière ce qu'il ne faut pas faire et ce que nous pouvons proposer. Sur cet espace, des paysagistes ont installé une table de pique-nique en bois, qui a été immédiatement investie par les femmes. La qualité et le positionnement du mobilier changent la donne. Les propositions ont été testées avec les habitantes et les habitants. Il importe de ne pas apporter de solutions toutes faites mais les inviter à imaginer tout ce qui pourrait être fait dans cet espace. Un grand nombre d'hommes et de femmes ont participé et ont permis d'affiner le projet.

L'aménagement incluant permet la proximité des usages. Nous avons travaillé sur la place de la Madeleine, où l'église, imposante, semblait poser problème. Nous avons sollicité une *designer*, qui nous a proposé des vitraux urbains. Des dispositifs très simples peuvent parfois rendre l'espace créatif, agréable et vivant.

L'activation permet de faire en sorte que l'espace public puisse être vécu. Parfois, nous



la provoquons. Sur la place du Panthéon, place des « Grands Hommes », nous avons organisé un événement le 1<sup>er</sup> juillet 2017, « Une place à soi », où nous avons fait venir des artistes, des rappeuses, des chanteuses de hip-hop, des sportives, etc., et où nous avons inscrit le nom des femmes au sol.

Ramener la visibilité, l'ambition et l'*empowerment* est très important. Il ne s'agit pas simplement de mettre des noms sur des plaques mais également de prendre place.

#### Paul DAULNY

Tu réaffirmes la nécessité d'une perspective féministe intersectionnelle pour appréhender ces thématiques. Tu insistes sur la nécessité de convaincre en documentant la situation et sur l'importance d'une démarche participative. Tu rappelles que l'espace public ne doit pas être appréhendé comme figé mais comme quelque chose d'animé et un lieu d'*empowerment*. Je laisse à présent la place aux échanges.

#### Perrine DANMANVILLE

Vous avez beaucoup parlé de la phase d'étude et de diagnostic. Conduisez-vous également des études sur l'évolution de l'appropriation suite à vos interventions ?

---

**Edith MARUEJOULS**

J'ai été très intéressée par tes propos sur le logement égalitaire. Pourrais-tu citer des exemples concrets ?

---

**Stéphanie CLEMENT**

Je travaille à la ville de Puteaux. Je souhaitais poser une question sur le côté éphémère des aménagements de l'espace public. Existe-t-il un enjeu de réinterroger fréquemment les espaces publics ? La place du Panthéon n'est-elle pas restée figée pendant de trop nombreuses années ?

---

**Chris BLACHE**

Nous ne possédons pas encore beaucoup de recul en termes d'évaluation. À Villiers-le-Bel, même si les projets proprement égalitaires sur lesquels nous allons avancer dans le cadre du PIA ne sont pas déclenchés, le travail de formation et de sensibilisation auprès des équipes de rénovation urbaine a permis d'intégrer déjà des éléments à l'intérieur des bâtiments.

Il a été décidé de placer des parkings en rez-de-chaussée, avec des vitres donnant sur les halls d'entrée. Il s'agit donc d'espaces où il est possible de voir et d'être vu, d'entendre et être entendu.

La problématique de la place du Panthéon était particulière car elle était déjà mixte. Néanmoins, les réflexions sur le mobilier ont amené à ce qu'en pleine rue, des femmes viennent se faire bronzer sur les plateformes. Il s'agit de retrouver la notion de mini-parcs en ville. Les retours sont positifs. Les mobiliers sont pris d'assaut. Ils créent de la convivialité et du contact.

Par ailleurs, l'idée de réversibilité et de flexibilité dans l'espace public me semble intéressante. Les tests paraissent pertinents eu égard au fait que les travaux publics coûtent cher. Conserver des espaces de flexibilité permet en outre de continuer à faire vivre cet espace public. Il n'est pas possible de figer les choses dans une ville qui se transformera dans un horizon de vingt ou trente ans. Il importe toutefois de penser nos actions, sans en venir à «IKEAiser» l'espace public.

Enfin, le logement égalitaire comprend différents aspects en termes de porosité entre l'extérieur et l'intérieur. Les appartements peuvent être défonctionnalisés, sachant que

les fonctions sont liées à la norme, qui enferme les femmes dans certains rôles. Il est possible de jouer sur la notion de proximité. Par exemple, les longs couloirs ne favorisent pas la communication. En revanche, les paliers avec quatre appartements ou les coursives extérieures permettent d'échanger entre voisins et de créer du lien. Des espaces cogérés par les personnes, tels que les jardins partagés, favorisent la sociabilisation, en transcendant les classes, les cultures et les genres.

---

**Françoise BELET**

Vous avez expliqué qu'il était nécessaire de ne pas rester au premier degré sur la question des stéréotypes, les femmes n'ayant pas forcément naturellement conscience des stéréotypes dans lesquels elles sont enfermées. Comment faire pour sortir des idées reçues ?

---

**Chris BLACHE**

À Genre et Ville, nous avons constitué des groupes de travail, parfois mixtes. Nous ouvrons la parole et distillons quelques suggestions. Il s'agit d'une sorte d'essaimage. Nous montrons toutes sortes de possibilités.

# La mixité dans les espaces jeunesse et de loisirs

## Edith MARUEJOULS

*Chargée de mission à la politique de la ville à Bordeaux Métropole et géographe du genre*

J'interviens avec une triple casquette puisque je suis une agente de la fonction publique, tout en ayant développé une expertise grâce à une thèse réalisée en tant que salariée et à la création d'un bureau d'études, l'ARObE.

Je me suis toujours revendiquée féministe et j'ai travaillé tous mes objets sociaux et sociétaux mais également l'accompagnement des collectivités territoriales sous l'angle de l'inégale valeur de la place faite aux femmes dans cette société.

J'ai également choisi d'accompagner des citoyens et des citoyennes à la déconstruction de la question du genre dans les espaces à vivre, à la fois avec les enseignantes et les enseignants et les parents (surtout les mères). J'ai réussi à effectuer des préconisations sur l'aménagement de l'espace public, qui permet d'amorcer un pas vers une société consentie, où la question des inégalités fait sens et fait budget.

Tous les objets d'études, les travaux que j'ai menés et les postes que j'ai occupés l'ont été sous un regard particulier, la question structurelle du système du genre. Le paradigme féministe s'appuie sur deux grands piliers. Les stéréotypes sexués, noyau dur du travail, s'adaptent sans arrêt à la modernité de la société et s'appuient sur la question de la distinction automatique et de l'incapacité à nous appréhender en tant qu'être humain autrement qu'en tant qu'homme ou femme. Cet aspect est extrêmement fort dans la question de la relation entre les filles et les garçons à l'école. De la distinction, nous avons créé de la hiérarchie, où ce sont les jeux de garçons qui font sens. Cette distinction s'appuie sur la non-mixité, à la récréation, à la cantine ou dans le rang.

Une petite fille est disqualifiée d'office si elle veut jouer au foot avec de petits garçons. Un petit garçon qui veut jouer aux jeux de filles se fait moquer par ses camarades. En CM2, il s'y refuse par peur de se faire « traiter » de

filles voire d'homosexuel. « Fille » est une insulte pour un garçon. Les questions du sexisme et de l'homophobie sont extrêmement liées. Le nœud tient à la perméabilité au monde des filles. Trop longtemps, on a pensé que faire égalité dans la relation revenait à ce que les filles jouent au foot ou qu'elles adoptent ce qui fait valeur dans le monde des garçons. Le travail consiste également aujourd'hui à affirmer que les garçons doivent être perméables au « petit monde » des femmes.

Vous connaissez tous et toutes la démonstration des stéréotypes, à travers les tee-shirts Petit Bateau, les adjectifs que l'on emploie pour qualifier un petit garçon ou une fille et les valeurs sociétales. La question de l'imperméabilité des groupes sociaux de sexe est celle de la robe.

J'ai travaillé avec beaucoup d'enfants et je vous montrerai des dessins de collégiens de deux établissements, l'un en Réseau d'Éducation Prioritaire + (REP) et l'autre dans un quartier bourgeois. Les enfants sont invités à dessiner leur cours de récréation et à se situer dans cette cour, ainsi qu'à localiser les endroits où les filles et les garçons sont les plus présents.

Un élève de quatrième dessine sa cour de récréation avec un terrain de foot au centre. Les garçons occupent l'espace central de la cour, au moins dans sa propre représentation. Les poches de masculin sont extrêmement importantes car elles représentent une barrière pour les filles.

Quant aux filles, elles sont dessinées en majorité aux toilettes. Cette question est extrêmement importante pour la question du stéréotype. Quelle est la place légitime des filles ou qu'est-ce que je pense de cette place légitime ? Les toilettes, lieu de hiérarchie et de violence quel que soit le sexe, sont un espace privé.

Un autre dessin, d'une jeune fille, représente la cour de récréation comme elle existe. Celle-ci repère toutefois de manière très forte le terrain de pratique sportive, où jouent les

garçons. Le reste est peu qualifié. Il s'agit de la perception de ce qui est populaire dans une cour de récréation.

Dans un autre établissement, où existe pourtant une section sportive féminine de foot, les garçons occupent majoritairement l'espace central ou s'autorisent à le traverser, contrairement aux filles. Ceux qui jouent toujours au foot ont une vision de l'espace centrée sur le terrain de pratiques sportives.

Une petite fille de CM1 a dessiné sa cour, où le football est autorisé sous le préau alors que l'espace central est ouvert.

Enfin, un garçon passe ses récréations avec un groupe mixte et couvre du regard l'ensemble de la cour de récréation. Il est en société, au milieu d'autres enfants.

Ces dessins sont des perceptions mais ils permettent de démontrer que les garçons dans des groupes mixtes ou les filles ayant accès à l'espace central ne possèdent pas la même vision de leur immersion dans la société que les garçons restant dans l'entre soi, en jouant au foot pendant les récréations.

Sous couvert de la question du rapport de force et de la légitimité, les plus grands occupent l'espace, en excluant une grande partie de la population. Il est en outre intéressant de constater que la non-mixité dans la cour de récréation fait non-mixité à la cantine.

En termes de préconisations, je recommande la perméabilité, en cassant les stéréotypes et en créant du mélange, qui revient à partager, négocier pour les filles et renoncer

pour les garçons. L'égalité s'éprouve, elle se vit dans la relation. La non-mixité ne peut jamais produire de l'égalité. Il convient de casser les effets centraux. Je préconise des cours de récréation en rond-point, avec des ambiances et la possibilité de moduler les espaces. Le sport doit être négocié et permettre de poser la question « à quoi on joue ? », sans prescrire une pratique. Pour pouvoir être à égalité, il faut pouvoir être à égale liberté.

La question de la perméabilité, voir et être vu, est importante. De la surveillance et de la bienveillance collective sont nécessaires, qui induisent de la transparence, où le dedans voit ce qu'il se passe dehors.

Enfin, je plaide pour des toilettes mixtes, sans blocs sanitaires. Ceux-ci induisent des violences. Les enfants hors norme de genre s'y font humilier, agresser et violenter. Les toilettes doivent être ouvertes sur l'espace de cour, sans miroir.

---

#### Paul DAULNY

Vous mettez en évidence, dans l'espace scolaire, ce que l'on retrouve plus tard dans l'espace public, avec les dichotomies espace extérieur et intérieur, centralité et marginalité. Vous montrez, au travers des cartes mentales, la manière dont les enfants se représentent l'espace. Enfin, vous soulignez l'importance de la modularité, du caractère éphémère des aménagements, de l'espace non-prescripteur, de la perméabilité entre divers lieux, avec l'idée que la porosité permet la mixité, qui ouvre elle-même le champ des possibles.

---

#### Claire-Lise NIERMARECHAL

Je travaille à la ville de Lyon, où nous avons mené une étude sur les discriminations multifactorielles dans le recours aux offres de loisirs et dans l'occupation de l'espace public. Les chercheur-se-s parlaient de mixité d'objectifs et de mixité de moyens et expliquaient que pour atteindre la mixité d'objectifs, il était parfois nécessaire de passer par des moments de non-mixité. J'ai l'impression que vous ne prônez pas cette thèse.

---

#### Laure PASCAL-DRANESAS

J'appartiens à la mairie de Suresnes. Avez-vous constaté des différences entre les établissements en REP+ et dans zones plus favorisées ?



---

**Elise MICHAUD**

Je suis chargée de mission égalité femmes-hommes au Conseil départemental de la Seine-Seine-Denis. Lorsque j'ai évoqué le sujet des cours de récréation dans le département, il m'avait été répondu que les pratiques sportives type football étaient davantage observées en primaire qu'en collège. Est-ce vrai à votre sens ?

éviter de prendre le risque d'être identifié par les autres comme un garçon homosexuel ou qui aimerait discuter avec des filles.

---

**Edith MARUEJOULS**

Selon moi, le nœud de départ est la non-relation entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes. La relation revient à partager et renoncer, apprendre à prendre sa place et entendre la question du non-consentement. La norme est la non-mixité. Si l'entre soi permettait de résoudre la question des violences et de l'égalité entre les filles et les garçons, nous le saurions puisqu'il s'agit de la norme. La même logique prévaut pour les toilettes. Il s'agit du lieu principal des violences et des humiliations du quotidien, qui veut bien dire que la non-mixité ne résout pas le problème. Éviter un problème ne revient jamais à le traiter.

Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle n'a pas d'influence. Je viens de travailler sur les questions filles-garçons en partant d'une enquête nationale de l'Unicef à propos des 6-18 ans. Une question porte sur l'homosexualité. De manière brute, on peut constater que le rejet est plus fort chez les enfants issus de quartiers populaires. En y regardant de plus près, l'homophobie est présente dans tous les quartiers mais dans les quartiers populaires, les filtres sont moins nombreux. De la même manière, les jeunes filles des quartiers populaires se disent moins victimes de harcèlement de rue ou dans les transports, probablement car elles ont intégré les stratégies d'évitement et le voient peut-être moins que les autres.

Enfin, la présence d'équipements sportifs est équivalente dans les collèges et dans les écoles élémentaires. Dans les premiers, la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) se fait dans la cour de récréation, exigeant donc de grands équipements. Reste qu'à l'école élémentaire, le fait de ne pas se mélanger est problématique pour les enfants. Au collège, la séparation semble intégrée. Il est à noter que ne pas se mélanger, au moment de l'entrée en sexualité, revient aussi à

# Lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les transports en commun, la campagne de prévention et les dispositifs d'alerte dans les transports franciliens

## Perrine DANMANVILLE

*Directrice de la communication de la Région Île-de-France*

Je souhaite avant tout réagir à la précédente intervention. L'état des lieux de la violence dans les transports montre qu'il s'agit de l'endroit où la disqualification est la plus visible. En intervenant dès le plus jeune âge pour le partage de l'espace, nous aurons probablement moins à intervenir pour résoudre des problématiques extrêmement lourdes aujourd'hui dans les transports.

Sans reprendre tous les chiffres, je rappelle que d'après une étude de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers de Transports (FNAUT) datant de 2016, 87 % des usagères des transports en commun déclarent avoir été victimes de harcèlement ou d'agression sexiste et/ou sexuelle. 43 % des faits de violence grave à l'encontre des femmes se déroulent dans les seuls transports. 6 femmes sur 10 craignent une agression ou un vol dans les transports, contre 3 hommes sur 10. Les faits sont inacceptables et la peur qu'ils génèrent l'est également. Parmi les enquêtées, seules 2 % des victimes ont déposé une plainte.

La campagne de sensibilisation a vocation à sensibiliser et à mobiliser mais une seule campagne de communication ne suffit pas. L'action de chacun est importante.

Île-de-France Mobilités et ses principaux transporteurs (RATP et SNCF) mettent en commun leurs moyens pour engager des actions, notamment de communication, sur de grands enjeux, telles la fraude ou l'insécurité.

Les objectifs de cette campagne étaient multiples : sensibilisation à ce que sont ces actes de violence dans les transports (allant

d'un mauvais regard à des agressions graves); sensibilisation des témoins; développement de la notoriété des leviers d'action mis en place, notamment le 3117, l'outil d'appel d'urgence.



Pour engager cette campagne, nous avons mené un benchmark à l'international. Beaucoup d'actions de sensibilisation portaient davantage sur la qualification de ces actes que sur la présentation de solutions. Nous avons néanmoins trouvé quelques campagnes, notamment en Amérique du Sud, qui montraient que le levier essentiel était la mobilisation des voyageurs.

Nous avons échangé avec les transporteurs, Île-de-France Mobilités et le Centre

Hubertine Auclert sur les attendus de cette campagne et examiné les différentes pistes proposées par l'agence de communication. Celles retenues ont été soumises en pré-test à des panels, constitués de voyageuses victimes ou témoins, de groupes d'hommes et de groupes mixtes.

Cette campagne avait pour slogan « Ne minimisons jamais le harcèlement sexuel. Victimes ou témoins, donnez l'alerte ! ». Les victimes disent souvent qu'elles se sont retrouvées dans l'incapacité de réagir. Il est donc important d'appeler à la réaction des témoins. Des éléments visuels sur les leviers pouvant être activés par les victimes et les témoins étaient rappelés, à savoir l'appel à un-e agent-e, les boutons d'appel dans les transports, le 3117 et l'utilisation d'une application.

La campagne s'est articulée autour de différents supports : de l'affichage (environ 20000 sur la totalité du réseau); du numérique (interviews, mobilisation de blogueuses et d'influenceuses autour de ce sujet); des actions de terrain (mobilisation dans certaines gares, documentation, etc.).

Au-delà de cette campagne, nous avons mis en place un certain nombre d'éléments ayant vocation à être plus pérennes, à savoir la diffusion d'annonces sur l'ensemble des écrans d'information rappelant les moyens d'alerte, la diffusion de messages audio sur le réseau RATP et un certain nombre d'éléments visuels dans les rames de transport.

La sécurité dans les transports a été renforcée au travers la formation des agent-e-s et le déploiement de la vidéoprotection.

---

**Paul DAULNY**

Cette campagne possédait donc un double objectif : sensibiliser le grand public et lui fournir des moyens de recours et des leviers d'action. Au-delà de l'affichage, de nombreux supports ont été mobilisés, afin notamment d'interpeller les témoins.

---

**De la salle**

Je travaille chez TICE, un transporteur dans le Centre-Essonne. Il est beaucoup question des transports souterrains. Comment Optile a-t-il été impliqué dans cette campagne ? Nous diffusons l'information mais nos voyageurs ne peuvent utiliser le système d'alerte.

---

**Stéphanie CLEMENT**

Quel est le délai de mise en place de cette campagne de sensibilisation ? Le travail itératif avec les élu-e-s du Conseil régional a-t-il été initié dès le départ ?

---

**Perrine DANMANVILLE**

La SCNF, qui gère le 3117, serait plus apte à vous répondre à la question sur l'utilisation du numéro dans le réseau non couvert par la SCNF et à la RATP. S'agissant du matériel de campagne, il me semble qu'il a été mis à disposition de ces réseaux, en excluant la mention du 3117. J'ignore comment il a été déployé.

La campagne a démarré début mars 2018 pour s'achever, dans sa phase de plan média, fin mars 2018. Elle a été construite en plusieurs mois, environ six, compte tenu de la délicatesse du sujet. Elle a été souhaitée par la Présidente de la Région et également par la Présidente d'Île-de-France Mobilités, Valérie Pécresse, mais elle a reçu le soutien des élu-e-s, en particulier ceux concernés par les transports. La volonté politique a été déterminante pour engager ce travail.

---

**De la salle**

Je suis enseignante. Faites-vous référence à la campagne où les agresseurs avaient des têtes d'animaux ?

---

**Perrine DANMANVILLE**

Oui.

---

**De la salle**

Cette campagne m'a étonnée à l'époque. Pourquoi avoir choisi dans les visuels des animaux, sans nommer explicitement les agresseurs, qui sont des hommes ? Mes élèves et d'autres femmes, agressées régulièrement dans les transports, m'ont également fait cette remarque.

---

**Chris BLACHE**

Je ne reviendrai pas sur les objectifs de la campagne, qui sont primordiaux. Nous avons été consultés à plusieurs reprises, notamment par le Haut Conseil à l'Égalité et nous avons préconisé de créer les conditions d'ambiance

faisant baisser ces niveaux d'agressivité. Nous avons relevé à plusieurs reprises que les différentes annonces, notamment sur les risques d'agression, créaient un important niveau d'anxiété. Les personnes qui ne se sentent pas légitimes dans l'espace se sentent encore moins légitimes avec ces messages et envoient des signaux de détresse, qui laissent place à la domination. Il suffit parfois qu'un chauffeur envoie des signaux agréables pour qu'un wagon se détende.

Ne serait-il pas possible d'imaginer, en parallèle, des campagnes positives, ramenant un sentiment de confiance, de bien-être et de connivence dans les transports publics ?

---

### **Perrine DANMANVILLE**

Le choix de la figure animale est couramment utilisé. L'idée n'était pas tant de montrer les agresseurs que de restituer un climat de peur. Elle était peut-être maladroite. Quelques associations nous ont signalé ce sentiment, lorsque d'autres ont apprécié ce choix. L'ensemble des créations ont toutefois été soumises à de nombreux groupes-test et à aucun moment, ce point a été contesté ou évoqué. Le fait de ne pas montrer un individu visait également à éviter toute stigmatisation. Nous tiendrons néanmoins compte de la remarque pour les prochaines campagnes, que je crains que nous soyons obligés de renouveler.

J'entends la problématique de l'ambiance parfois pesante dans les transports, qui est prise en compte dans les réaménagements des gares. Nous pouvons également encourager une dynamique plus positive dans les campagnes de communication.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN :**

/ Le rapport *Femmes et espaces publics* du Centre Hubertine Auclert comporte de nombreuses préconisations à destination du politique et des territoriaux, ainsi qu'une revue de littérature complète sur la thématique.

/ *Le compte-rendu du cycle de trois rencontres publiques* organisées en 2017 par le Centre Hubertine Auclert :  
 – comment créer de la mixité dans l'espace public ?  
 – l'égalité dans les transports  
 – l'aménagement des espaces de jeux et de loisirs

/ La campagne de sensibilisation à destination des lycées franciliens *#Partageonslespace* dont les visuels illustrent le compte-rendu de cet atelier.

**REMISE DU  
RAPPORT FEMMES  
ET ESPACES PUBLICS**  
À VALÉRIE PÉCRESSE,  
PRÉSIDENTE DE LA  
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



### **Anaïck MORVAN**

*Cheffe du bureau à l'égalité professionnelle, au service des droits des femmes et de l'égalité, représentant Marlène Schiappa, Secrétaire d'État à l'égalité femmes-hommes*

Mon propos, portant sur l'État aux côtés des collectivités territoriales, sera bref. Le triangle de velours a servi longtemps à désigner le partenariat entre l'action publique, les associations et les universitaires. Cette journée démontre que ce partenariat est encore vivant et constitue un fondement de l'égalité femmes-hommes en Europe.

De toutes les discussions, naissent des mesures concrètes que l'État porte et vote : l'outrage sexiste ; la lutte contre le harcèlement de rue ; la liberté de circuler dans l'espace public.

Je parlerai davantage de coopération en vue de réaliser un objectif commun, c'est-à-dire l'égalité réelle. La loi portée par Marlène Schiappa pour renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été votée définitivement par le Parlement le 1<sup>er</sup> août 2018. Elle permet de mieux prévenir les violences, mieux accompagner les victimes et mieux sanctionner les agresseurs. La loi s'inscrit dans un dispositif global, dont les actions se déploient au fur et à mesure. La ministre a annoncé hier deux nouvelles mesures, qui complètent les mesures annoncées par le Président de la République le 25 novembre 2017. Un certain nombre de mesures ont également été décidées lors du Comité interministériel égalité femmes-hommes du 8 mars (places d'hébergement supplémentaires, grand plan de formation professionnelle, etc.)

Nous travaillons également sur le renouvellement de la convention interministérielle

pour l'égalité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes dans le système éducatif.

Une nouvelle mesure concerne les contrats locaux contre les violences. Le premier sera signé dans les Hauts de France la semaine prochaine. Ces contrats s'appuieront sur les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Une plateforme permet un signalement en ligne géré par les policiers, avec la collaboration de la MIPROF. Les premières amendes pour les outrages sexistes seront possibles à partir du mois d'octobre. Parmi les nouvelles mesures, figure également un objectif de 100 % de réponse au 3919. Ce numéro ne s'adresse pas simplement aux victimes de violence mais également à tous les professionnels-le-s (travailleurs sociaux, secrétaires de mairie, conseillers et conseillères d'insertion professionnelle, etc.).

La campagne de télévision et sur les réseaux sociaux, avec le hashtag #25 novembre rienlailaisserpasser, a démarré hier. Elle fait appel aux témoins.

Si le gouvernement agit, il ne peut pas faire tout seul et toutes les mesures font appel aux acteurs et actrices de terrain.

À propos des collectivités territoriales, je rappelle la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, non seulement l'article 1<sup>er</sup>, qui indique que l'État et les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité femmes-hommes mais également l'article 61, qui oblige les collectivités de plus de 20 000 habitant-e-s à produire un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte en général un volet interne RH et un volet territorial, qui ouvre d'énormes perspectives pour l'égalité femmes-hommes sur les territoires.

Le service du droit des femmes, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, est en train de recenser l'ensemble des rapports produits par les collectivités.

J'étais à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ce matin, où l'ensemble des représentants et représentantes des agent-e-s de la fonction publique ainsi que les organismes employeurs étaient réunis pour renouveler le protocole d'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les trois fonctions publiques. Le 8 mars 2013, cet accord avait été signé unanimement par tous les représentants syn-

dicaux. Ce sujet, transpartisan, mobilise tous les acteurs et actrices, et beaucoup d'idées en ressortent. Sa signature est prévue le 26 novembre. Ce protocole est articulé autour de cinq axes :

/ renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;

/ créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;

/ traiter les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière ;

/ mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnels et personnels ;

/ renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La plupart des organisations syndicales réclament également la notion de sanctions et la mise en valeur des métiers à prédominance féminine. Ils demandent en outre la création d'un fonds pour l'égalité professionnelle, qui serait alimenté par les sanctions.

Avec ce nouveau protocole, l'État et les collectivités pourront démontrer qu'ils peuvent être employeurs et exemplaires. Ils pourront travailler côte à côte. Un nouveau guide paraîtra dans les semaines à venir ; il s'adressera à tous les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de l'insertion et de la formation, de façon à faire de cette démarche d'égalité femmes-hommes une démarche intégrée.



### **Manon LAPORTE**

*Déléguée spéciale à l'Éducation artistique et culturelle*

Avant d'être Déléguée spéciale à l'Éducation artistique et culturelle, Valérie Péresse m'a donné la possibilité de réaliser un rapport sur le sport féminin. J'y ai passé quelques mois

et réalisé une centaine d'auditions.

La région Île-de-France compte 6,3 millions de Franciliennes, soit 52 % de la population du territoire. Seulement 47 % de femmes de plus de 15 ans exercent une activité sportive, au moins 1 heure par semaine. Les Franciliennes représentent 37 % des licences sportives sur le territoire. 14 femmes sont à la tête de l'une des 76 ligues ou comités régionaux, soit à peine 20 %.

Les équipements sportifs sont totalement inadaptés. Par exemple, dans les quartiers Politique de la ville, ils sont fréquentés par deux tiers des garçons contre un tiers de filles. À partir de 12 ans, une importante désertion des filles est notée. La majorité délaisse les activités sportives, qu'elles associent à un monde masculin, où la performance physique participe à la construction de la virilité. Les jeunes femmes considèrent que les terrains sportifs ne sont pas faciles d'accès pour elles.

La pratique sportive des filles est socialement différenciée. Dans les familles dont les revenus sont inférieurs à 1830 euros, 45 % des filles entre 12 et 17 ans pratiquent une activité sportive au sein d'une fédération, contre 75 % des garçons.

Par ailleurs, il ressort de l'étude que les espaces publics sur les territoires ont été majoritairement pensés puis investis par les hommes. Seulement 32 % des jeunes filles en ZEP pratiquent un sport, contre 52 % en hors-ZEP et 80 % dans les classes moyennes et supérieures.

Le langage genré du sport, le manque de médiatisation et de créneaux horaires sont également des facteurs d'exclusion des femmes dans le sport. Les horaires proposés sont souvent inadaptés à la pratique féminine. La question de l'investissement dans de nouveaux équipements sportifs est au cœur du débat.

Nous avons les moyens d'agir à plusieurs niveaux. La Région est en mesure de formuler des propositions concrètes. Nous avons considérablement renforcé notre politique d'investissement en faveur du sport ; nous devons continuer, tout en réfléchissant peut-être autrement. Je souscris à cet égard pleinement à la proposition de Marie-Pierre Badré, visant à intégrer les perspectives d'égalité au cahier des charges de la construction ou de la rénovation des équipements sportifs, des cours d'école et des espaces de loisirs.

Il faut proposer des activités plus variées pour favoriser une mixité réelle. Il est néces-

saire de repenser les équipements sportifs sous le prisme de la pratique sportive féminine.

Je ne divulguerai pas toutes les propositions mais j'en avancerai deux. Je propose en premier lieu une conférence des femmes dirigeantes, afin de favoriser la mise en réseau et de remédier à l'absence d'échanges. Je propose en second lieu d'instaurer un contrat de performance régionale, pour mettre en réseau les athlètes pour qu'elles trouvent des sponsors.

---

### **Valérie PECRESSE**

*Présidente de la Région Île-de-France*

Je remercie Manon car c'est elle qui a pris l'initiative de m'interpeller à propos de la problématique de la pratique sportive féminine et de me proposer ce rapport, dont les conclusions sont très intéressantes. Celle-ci a formulé un certain nombre de suggestions, que nous avons incluses dans les conventions avec les fédérations sportives et les ligues, afin d'ouvrir des sections féminines en Île-de-France.




---

### **Marie-Pierre BADRÉ**

*Présidente du Centre Hubertine Auclert, Déléguée spéciale à l'Égalité femmes-hommes auprès de la Présidente de la Région Île-de-France*

Voici venu le moment que j'attends depuis 18 mois. Je suis très fière de vous remettre ce rapport Femmes et espaces publics, que j'ai réalisé à votre demande, avec l'appui du Centre Hubertine Auclert. Cette séquence clôture une journée passionnante, riche de contributions à l'un des grands enjeux territoriaux de ce XXI<sup>e</sup> siècle : œuvrer à l'égalité femmes-hommes.

Beaucoup de sujets ont été abordés lors de cette journée. Nous avons entendu des constats, parfois glaçants, sur les manifesta-

tions de sexisme au sein de nos espaces publics. 2017 a été une année charnière parce que le mouvement #MeToo a jeté une lumière crue sur les phénomènes systématiques de harcèlement sexuel. À travers l'expression des violences subies et des souffrances, de nouvelles réalités territoriales se dessinent sous nos yeux. Des villes, des rues et des quartiers, des espaces numériques, sont faits par les hommes et pour les hommes, avec pour conséquence le fait que les femmes et les hommes ne possèdent pas les mêmes expériences de l'espace public. Cette réalité nous oblige à repenser l'aménagement du territoire à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes.

Vous n'avez pas attendu le mouvement #MeToo, Madame la Présidente, pour vous saisir de ces questions et me confier la rédaction de ce rapport en mai 2017. Il s'agissait d'objectiver les menaces et de faire l'inventaire des connaissances et des bonnes pratiques visant à renforcer la place des femmes dans tous les espaces publics.

Nous avons au préalable organisé avec l'association Genre et ville trois rencontres thématiques en présence des collectivités franciliennes, des associations et des expert-e-s, que je remercie pour leur participation. J'ai découvert des initiatives menées sur d'autres territoires.

Trois questions se sont rapidement posées à nous :

- / comment conforter la présence et renforcer la visibilité des femmes dans les espaces communs au travers de nos politiques publiques ;

- / comment réduire le sentiment d'insécurité et rendre les rues et les transports plus sûrs et adaptés aux déplacements de toutes et de tous ;

- / identifier les initiatives associatives destinées à améliorer la place des femmes dans l'espace public.

Des réponses ont déjà été apportées à travers des actions mises en œuvre par l'exécutif régional. D'autres préconisations, tout aussi concrètes, sont proposées dans ce rapport à travers trois axes prioritaires :

- / améliorer la mobilité des femmes en luttant contre l'insécurité et le harcèlement sexuel dans les transports et les espaces publics ;

- / sensibiliser la population et surtout les jeunes et les très jeunes au partage de l'espace public ;

- / renforcer la mixité dans l'usage des espaces sportifs et de loisirs.



Concernant le premier axe, la Région Île-de-France a lancé le 5 mars dernier une importante campagne de sensibilisation s'adressant aux victimes et aux témoins de harcèlement sexuel dans les transports en commun. Les appels au 3117 ont été multipliés par six et le téléchargement de l'application dédiée a explosé. Cette action doit être renforcée et pérennisée.

Le rapport propose de nombreuses mesures relatives à l'axe 1, souvent simples à mettre en œuvre, pour améliorer la vie des citoyen-ne-s :

- / sécuriser les nouveaux parcs relais ;
- / proposer une charte d'engagement contre le harcèlement sexuel aux opérateurs de covoiturage ;
- / élargir l'expérimentation du service d'arrêt à la demande ;
- / accentuer le soutien de la Région aux projets visant à renforcer la mixité dans les espaces publics.

Concernant le second axe, vous savez combien l'éducation à l'égalité est un vecteur pour faire évoluer les esprits. L'espace sportif est peu partagé entre les filles et les garçons. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera déployée auprès de chaque lycée francilien à travers un slogan simple, « Partageons l'espace »<sup>13</sup>.

Enfin, s'agissant du troisième axe, les city stades ou les skate parks excluent très souvent les filles, du fait de l'entre-soi masculin. Il convient de repenser les équipements sportifs. Il pourrait s'agir d'une condition d'éligibilité aux financements régionaux. Il est temps de repenser l'offre globale des loisirs, dans une perspective d'égalité. À ce titre, l'aménagement futur de l'île de loisirs de la Corniche des Forts doit produire de la mixité.

Je vous invite donc à découvrir ce rapport, qui comprend 17 mesures régionales et 31 préconisations

### Valérie PÉCRESSE

*Présidente de la Région Île-de-France*

Merci pour ce beau rapport. Mesdames et Messieurs, je souhaite rappeler à quel point les initiatives du Centre Hubertine Auclert sont toujours précurseuses. Il nous reste de nombreuses batailles à livrer. La première est éducative. Des obstacles briment l'ambition des filles. La Région est très investie, en travaillant sur l'orientation dans les collèges et les lycées, avec pour objectif d'agir contre l'autocensure des filles dans le choix de leur orientation au lycée, par le dispositif Olympe, qui tâche de les encourager dans les filières technologiques ou scientifiques. Nous soutenons également l'association Elles bougent.

Nous encourageons les femmes qui veulent créer leur entreprise. Nous entretenons un partenariat privilégié avec l'incubateur Paris Pionnières. Nous travaillons également avec l'association Force femmes, qui coach des femmes de plus de 45 ans au chômage pour les réinsérer dans l'emploi.

Vous proposez, dans votre rapport, d'aider les femmes des quartiers à passer leur permis de conduire. Il s'agit d'une question d'autonomie pour les femmes et pour les jeunes. Nous y sommes très favorables.

La question du sport au féminin se pose également. La volonté de la Région est de soutenir davantage les équipements et les événements favorisant la mixité de la pratique sportive. Nous accueillerons cette année la Coupe du monde de foot féminin. Je compte sur vous pour vous mobiliser. Nous devons demander aux chaînes de réserver des créneaux horaires pour diffuser ce sport au féminin. Nous essayons de rendre les infrastructures multisports et allons intégrer la pratique féminine dans les cahiers des charges.

J'en profite pour remercier un certain

### 73

Les visuels de la campagne sont reproduits dans la présente publication aux pages 43, 46, 48 et 56 et disponibles en ligne sur <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/femmes-et-espaces-publics-partageonslespace>.

nombre de champions olympiques, qui viennent faire la promotion du sport dans les lycées, notamment Estelle Mossely, championne olympique de boxe, que nous aidons à créer une structure de coaching des sportives qui souhaitent faire de la compétition. Le sujet est important à l'aune des Jeux olympiques 2024, pour lesquels nous devons faire émerger la génération 2024, masculine et féminine. Ces Jeux Olympiques peuvent constituer un très beau sujet pour le Centre Hubertine Auclert.

Le rapport que vous présentez aujourd'hui me tient à cœur. Partout dans les territoires, l'enjeu de la place des femmes en ville a longtemps été caché. Celle-ci se mesure. Par exemple, 2 % des rues en France portent des noms de femmes. Près de la moitié des femmes renoncent à fréquenter certains lieux publics. Nous voulons agir, notamment contre le manque de stations de métro, de train ou de bus qui portent le nom de femmes.

La nouvelle communication du Centre Hubertine Auclert interpellera les femmes et les hommes sur le sujet. Un kit sera adressé à tous les lycées d'Île-de-France : #Partageons l'espace. Cette campagne veut montrer la réalité des femmes en ville, tout en dénonçant le harcèlement dont elles sont parfois victimes dans l'espace public virtuel, dans les stades ou dans certains quartiers.

Nous devons encore une fois conquérir la liberté des femmes à occuper cet espace public, à toute heure du jour et de la nuit. Cette

année, pour la première fois, un mouvement de grève a été organisé dans un lycée de Pontoise par les filles contre des actes et gestes sexistes de leurs congénères lycéens et des équipes pédagogiques. D'autres sujets sont liés à la laïcité et à l'égalité femmes-hommes.

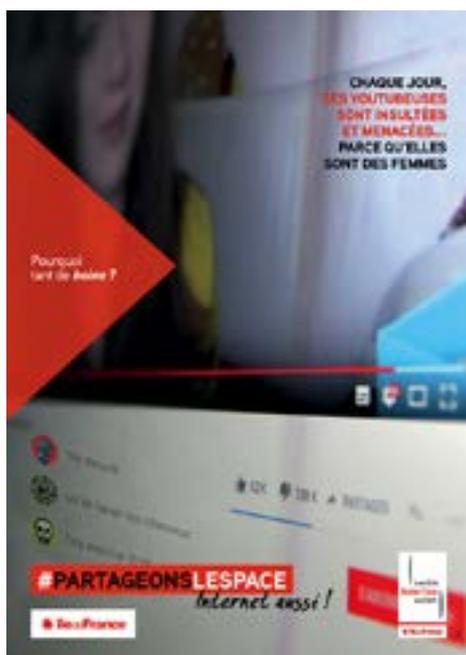
Nous avons décidé d'accélérer notre stratégie, en adoptant une Charte en mai 2017, signée par toutes les associations demandant une subvention de la région. Nous soutenons notamment Les Dorines. La reconquête passe également par l'aménagement urbain. Seul le désenclavement permettra aux femmes de prendre possession de la rue. Nous souhaitons accompagner les maires engagés dans la rénovation urbaine. Nous investirons 2 milliards d'euros pour des équipements dans les quartiers populaires. Nous pourrions ainsi déghettoiser certains quartiers. Des projets sont ouverts aux projets femmes.

Nous souhaitons également qu'une lutte organisée s'engage dans tous les domaines contre les violences faites aux femmes. Nous avons lancé un appel à projets afin de venir en aide à toutes les associations œuvrant dans ce domaine. 23 ont été subventionnées en 2018. À la suite de #MeToo et du surcroît de travail des associations, nous avons accordé 250 000 euros supplémentaires d'aide exceptionnelle pour les centres d'appel.

Nous avons également lancé un appel à projets pour le soutien aux femmes en difficulté, aidant les femmes à trouver un logement, un travail ou un accès aux soins près de chez elle. 28 associations ont été financées et 6 000 femmes ont été aidées. Nous devons toutefois aller plus loin. J'ai confié à Elina Dumont une mission pour travailler sur la réduction de la précarité des femmes en Île-de-France.

Nous sommes aussi pleinement engagés dans l'opération Téléphone grave danger, permettant d'aider les femmes victimes de violence.

Un autre sujet relève de la responsabilité d'Île-de-France Mobilités : la sécurité dans les transports en commun. Ce sujet a parfois fait l'objet de joutes idéologiques. J'ai été moquée lorsque j'ai proposé la vidéoprotection dans les rames. Aujourd'hui, celle-ci est une demande des voyageurs et voyageuses et elle sera généralisée. Les caméras ne suffisent pas. De la présence humaine est nécessaire. 3 500 agents de sécurité sont déjà déployés sur le réseau. J'ai proposé que nous financions, en plus, 500 personnes supplémentaires pour





assurer davantage de sécurité, dont 200 dans les bus.

Nous avons ouvert les réseaux de bus de 4 heures 30 du matin à 1 heure 20 le lendemain. Nous allons généraliser l'expérimentation de l'arrêt à la demande des bus de nuit à partir de 22 heures, pour se faire déposer au plus près de son domicile lorsqu'une personne rentre très tard. Le bilan de l'expérimentation est positif : les demandes sont très peu nombreuses, de la part d'hommes et de femmes mais elles sont à chaque fois justifiées.

Nous avons enfin obtenu que le numéro d'alerte 3117 de la SCNF soit élargi à la RATP, avec une application spécifique sur le harcèlement des femmes, à destination des témoins et des victimes. Grâce à la vidéoprotection, il est possible de savoir qui a commis les actes. Si des sanctions sont prises, les harceleurs s'arrêtent. Nous poursuivrons les campagnes.

Le rapport contient un certain nombre de propositions, que nous mettrons en place. En premier lieu, nous réaliserons régulièrement une enquête régionale sur le sentiment d'insécurité des femmes dans les parkings, les couloirs de métro et les gares, les abribus, soit les lieux les plus anxiogènes pour les

femmes. Il serait en outre très utile que les opérateurs de covoiturage et autostop signent une charte contre le harcèlement, même si noter les chauffeurs est déjà dissuasif.

Les campagnes de sensibilisation sont importantes. Il faut briser l'omerta et que les témoins parlent.

Enfin, nous allons beaucoup travailler sur les questions d'inégalité des chances dans le monde professionnel. Aucune excuse ne justifie les inégalités salariales dans les entreprises. Il est relativement facile de les repérer. J'aimerais, Marie-Pierre, que vous acceptiez cette mission.



*Le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes / Centre Hubertine Auclert, contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe.*

*Ses missions se déclinent en quatre pôles :*

*/ Construire et animer une plateforme régionale de ressources et d'échanges sur l'égalité femmes-hommes : « l'égalithèque ».*

*/ Renforcer le réseau des acteurs et actrices franciliennes de l'égalité femmes-hommes à travers des accompagnements individuels et l'organisation de cadres d'échanges collectifs.*

*/ Promouvoir l'éducation à l'égalité, notamment via la réalisation d'études et d'analyses des représentations sexuées et sexistes dans les outils éducatifs.*

*/ Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, avec l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert.*

[www.hubertine.fr](http://www.hubertine.fr)

#### **RÉDACTION**

Document rédigé par la société Ubiquis et Grégory Gutierrez

#### **ICONOGRAPHIE**

Photographies : Marie Bousseau  
Affiches : pp. 43, 46, 48 et 56 CHA / Hélène Laforêt

#### **ÉDITEUR**

Centre Hubertine Auclert. Déc. 2018

#### **MISE EN PAGE**

Hélène Laforêt